

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2016**

LA PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL  
ET LA PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

# SOMMAIRE

Pages

<b>PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>12</b>

La présentation du budget 2016 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet pour notre collectivité le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Elle répond, en outre, à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

<b>- Section d'investissement.....</b>	<b>13</b>
--	-----------

Vous trouverez par chapitre en investissement :

- \* une présentation des crédits de paiement pour 2016 ;
- \* un texte de présentation.

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement .....	14
- Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations .....	16
- Chapitre 040 : Opérations ordre de transfert entre sections .....	18
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.....	21
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves .....	24
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement .....	26
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées .....	30
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204) .....	33
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées .....	40
- Chapitres 21 et 23: Immobilisations corporelles et immobilisations en cours.....	48
- Chapitre 27 : Autres immobilisations financières .....	57

<b>- Section de fonctionnement.....</b>	<b>60</b>
---	-----------

Vous trouverez par chapitre en fonctionnement :

- \* une présentation des crédits de paiement pour 2016;
- \* un texte de présentation.

- Chapitre 011 : Charges à caractère général .....	61
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés .....	74
- Chapitre 013 : Atténuations de charges .....	76
- Chapitre 014 : Atténuations de produits .....	78
- Chapitre 016 : Allocation départementale personnalisée d'autonomie .....	81
- Chapitres 015-017 : Revenu de solidarité active.....	84
- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (dépenses) .....	87
- Chapitre 042 : Opérations ordre de transfert entre sections .....	89
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante .....	91
- Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus .....	106

- Chapitre 66 :	Charges financières .....	108
- Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles .....	110
- Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements et provisions.....	112
- Chapitre 70 :	Produits des services du domaine et ventes diverses .....	114
- Chapitre 73 :	Impôts et taxes .....	116
- Chapitre 731 :	Impositions directes .....	121
- Chapitre 74 :	Dotations et participations .....	125
- Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante .....	131
- Chapitre 76 :	Produits financiers .....	135
- Chapitre 77 :	Produits exceptionnels .....	137
- Chapitre 78 :	Reprise sur amortissement et provision .....	140
 <b>PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT .....</b>		<b>142</b>
- Investissement :	.....	143
- Fonctionnement :	.....	148

***PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU  
STOCK DES AUTORISATIONS  
DE PROGRAMME  
(tous budgets confondus)***

## EVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Tous budgets confondus et en incluant les décisions nouvelles, l'ensemble des autorisations de programme s'élève en charge nette à 595,632 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Stock AP avant vote	AP 2016 nouvelles	Ajustements AP	Stock AP après vote
Dépenses	619,855	187,355	22,414	829,624
Recettes	167,872	58,197	7,922	233,991
Charge nette	451,983	129,158	14,492	595,632

Les propositions nouvelles, à hauteur de 187,355 millions d'euros en dépenses, se déclinent par mission de la façon suivante :

- **Mission : Autonomie Écologie urbaine**

*Personnes âgées*

- Une enveloppe de 0,190 million d'euro pour la convention CNSA III.

- **Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports**

*Sports et loisirs*

- Une enveloppe de 0,500 million d'euros pour le SIGPS.

- Une enveloppe de 1 million d'euros pour les études relatives à la piscine de Pierrefitte.

- **Mission : Développement et attractivité des territoires**

*Politique de la ville et habitat*

- Une enveloppe de 1 million d'euros en faveur du dispositif Renov'Habitat.

- **Mission : Écologie urbaine**

*Biodiversité et nature en ville*

- Une enveloppe de 0,200 million d'euros pour la mise en place de dispositifs informationnels dans les parcs départementaux;

- Une enveloppe de 0,081 million d'euros dédiée aux moyens de transports et de surveillance;

- Une enveloppe de 0,350 million d'euros pour les études liées à la biodiversité;

- Une enveloppe de 2,500 millions d'euros pour l'amélioration des parcs départementaux (0,500 million d'euros en recettes);
- Une enveloppe de 0,300 million d'euros pour des mesures environnementales compensatoires à la construction d'une ligne ferroviaire dans le cadre du projet TLN aux abords du parc Georges Valbon (0,300 million en recettes);
- Une enveloppe de 0,200 million d'euros pour l'acquisition de matériel;
- Une enveloppe de 0,850 million au titre de l'aménagement des espaces extérieurs aux abords des crèches dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité;
- Une enveloppe de 0,140 million d'euros pour les espaces verts des établissements de PMI;
- Une enveloppe de 0,400 million d'euros pour les plantations et les arbres d'alignement.

- **Mission : Éducation et jeunesse**

*Accueil des collégiens et de la communauté éducative*

- Une enveloppe de 1,500 million d'euros en faveur des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les cités mixtes;
- Une enveloppe de 35 millions d'euros en faveur des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges.

- **Mission : Enfance et famille**

*Accueil de la petite enfance*

- Une enveloppe de 2,250 millions d'euros à destination des crèches non départementales.

*Protection maternelle et infantile, planification familiale*

- Une enveloppe de 0,080 million d'euros pour l'équipement de la PMI.

- **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

*PDU et infrastructures de transport en commun*

- Une enveloppe de 2 millions d'euros en faveur du programme de mise aux normes « Utilisateurs de Fauteuils Roulants » des arrêts de bus (1 million d'euros en recettes),
- Une enveloppe de 0,350 million d'euros affectée à la création d'un aménagement de voirie permettant de faciliter l'accès à la gare du Raincy (0,200 millions d'euros en recettes) ;

- Une enveloppe de 2,500 millions d'euros visant à la résorption des « Points durs bus » conformément au cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus (1 million de recettes) ;

#### *Réseau routier*

- Une enveloppe de 0,500 million en faveur de l'aménagement de l'ex-RN2 ;
- Une enveloppe de 3,500 millions d'euros en faveur des études et des travaux de requalification (1,500 million d'euros en recettes) ;
- Une enveloppe de 0,500 million d'euros destinée aux moyens communs et fonciers;
- Une enveloppe de 9 millions d'euros affectée aux travaux de grosses réparations de voirie, d'ouvrages d'art et de signalisation tricolore lumineuse;
- Une enveloppe de 1 million d'euros pour le renforcement de l'éclairage public;
- Une enveloppe de 3 millions d'euros pour les aménagements de sécurité routière des accès (1,500 million d'euros en recettes).

#### *Mobilité durable*

- Une enveloppe de 64 millions d'euros pour les travaux relatifs au prolongement de la ligne 11 de «Mairie des Lilas» à «Rosny-sous-Bois/Perrier» et de l'adaptation de la ligne existante et de ses stations.

- **Mission : Supports internes**

#### *Bâtiments départementaux*

- Une enveloppe de 0,050 million d'euros pour les travaux de modernisation et de grosses réparations dans les locaux gérés par la direction des affaires juridiques et domaniales,
- Une enveloppe de 0,400 million d'euros pour les travaux de modernisation et de grosses réparations dans les locaux de la Préfecture (0,456 million d'euros de recettes);
- Une enveloppe de 1,500 million d'euros relative à la sécurité des sites départementaux ;
- Une enveloppe de 0,020 million d'euros dans le cadre du relogement des Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire (CDDPS).

#### *Systèmes d'informations*

- Une enveloppe de 0,450 million d'euros pour le stockage et le maintien des serveurs en

conditions opérationnelles,

- Une enveloppe de 0,145 million d'euros pour la modernisation du socle régalién IODAS/GDA/SIRH,

- Une enveloppe de 0,300 million d'euros relative aux moyens d'impression,

- Une enveloppe de 0,893 million d'euros pour l'acquisition de matériel informatique,

- Une enveloppe de 0,534 million d'euros pour la sécurisation du SI,

- Une enveloppe de 0,093 million d'euros pour le maintien en situation opérationnelle des infrastructures de communication,

- Une enveloppe de 0,080 million d'euros pour le maintien en situation opérationnelle du réseau.

Missions/Programmes	Stock AP avant vote	AP 2016	Ajustement AP	Stock AP après vote
<b>Dépenses</b> (en millions d'euros)				
<b>Autonomie</b>	<b>4,161</b>	<b>0,190</b>	<b>-0,039</b>	<b>4,312</b>
Personnes âgées	3,199	0,190	-0,039	3,349
Personnes handicapées	0,962			0,962
<b>Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport</b>	<b>23,413</b>	<b>1,500</b>	<b>-1,333</b>	<b>23,580</b>
Sport et loisirs	23,413	1,500	-1,333	23,580
<b>Culture, patrimoine, archives</b>	<b>3,588</b>	<b>0,000</b>	<b>0,018</b>	<b>3,606</b>
Archives	0,042		0,018	0,060
Culture	3,546			3,546
<b>Développement et attractivité des territoires</b>	<b>37,312</b>	<b>1,000</b>	<b>-1,160</b>	<b>37,152</b>
Aménagement	3,592		0,406	3,998
Développement économique et promotion du territoire	4,855			4,855
Politique de la ville et habitat	28,864	1,000	-1,566	28,298
<b>Ecologie urbaine</b>	<b>120,922</b>	<b>55,021</b>	<b>22,152</b>	<b>198,095</b>
Assainissement	91,215	50,000	23,075	164,290
Biodiversité et nature en ville	12,061	5,021	-0,973	16,109
Cadre de vie	17,597			17,597
Qualité de l'environnement urbain	0,050		0,050	0,100
<b>Education et jeunesse</b>	<b>156,971</b>	<b>36,500</b>	<b>7,712</b>	<b>201,184</b>
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	155,268	36,500	7,712	199,480
Projet éducatif départemental	1,704			1,704
<b>Enfance et famille</b>	<b>3,493</b>	<b>2,330</b>	<b>-1,241</b>	<b>4,581</b>
Accueil de la petite enfance	2,575	2,250	-1,100	3,725
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,918	0,080	-0,141	0,856
<b>Réseau routier et mobilité durable</b>	<b>213,399</b>	<b>86,350</b>	<b>-8,316</b>	<b>291,433</b>
Mobilité durable	43,186	64,000		107,186
PDU et infrastructures de transports en commun	122,526	4,850	-6,715	120,661
Réseau routier	47,687	17,500	-1,601	63,586
<b>Supports internes</b>	<b>56,595</b>	<b>4,464</b>	<b>4,621</b>	<b>65,680</b>
Bâtiments départementaux	53,268	1,970	2,351	57,589
Logistique	0,090			0,090
Systèmes d'informations	3,237	2,494	2,270	8,002
<b>TOTAL</b>	<b>619,855</b>	<b>187,355</b>	<b>22,414</b>	<b>829,624</b>

Missions/Programmes	Stock AP avant vote	AP 2016	Ajustement AP	Stock AP après vote
<b>Recettes</b> (en millions d'euros)				
<b>Autonomie</b>	<b>0,683</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,683</b>
Personnes handicapées	0,683			0,683
<b>Culture, patrimoine, archives</b>	<b>1,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>
Culture	1,000			1,000
<b>Ecologie urbaine</b>	<b>48,201</b>	<b>50,800</b>	<b>7,345</b>	<b>106,347</b>
Assainissement	34,072	50,000	7,198	91,270
Biodiversité et nature en ville	6,265	0,800	0,148	7,213
Cadre de vie	7,864			7,864
<b>Education et jeunesse</b>	<b>4,170</b>	<b>1,713</b>	<b>0,000</b>	<b>5,883</b>
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	4,170	1,713	0,000	5,883
<b>Réseau routier et mobilité durable</b>	<b>92,367</b>	<b>5,228</b>	<b>1,767</b>	<b>99,363</b>
PDU et infrastructures de transports en commun	66,210	2,200	0,767	69,177
Réseau routier	26,157	3,028	1,000	30,185
<b>Supports internes</b>	<b>21,450</b>	<b>0,456</b>	<b>-1,190</b>	<b>20,716</b>
Bâtiments départementaux	20,607	0,456	-1,190	19,872
Systèmes d'informations	0,844			0,844
<b>TOTAL</b>	<b>167,872</b>	<b>58,197</b>	<b>7,922</b>	<b>233,991</b>

Missions/Programmes	Stock AP avant vote	AP 2016	Ajustement AP	Stock AP après vote
<b>Charge Nette</b> (en millions d'euros)				
<b>Autonomie</b>	<b>3,478</b>	<b>0,190</b>	<b>-0,039</b>	<b>3,629</b>
Personnes âgées	3,199	0,190	-0,039	3,349
Personnes handicapées	0,279			0,279
<b>Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport</b>	<b>23,412</b>	<b>1,500</b>	<b>-1,333</b>	<b>23,580</b>
Sport et loisirs	23,412	1,500	-1,333	23,580
<b>Culture, patrimoine, archives</b>	<b>2,588</b>	<b>0,000</b>	<b>0,018</b>	<b>2,606</b>
Archives	0,042		0,018	0,060
Culture	2,546			2,546
<b>Développement et attractivité des territoires</b>	<b>37,312</b>	<b>1,000</b>	<b>-1,160</b>	<b>37,152</b>
Aménagement	3,592		0,406	3,998
Développement économique et promotion du territoire	4,855			4,855
Politique de la ville et habitat	28,864	1,000	-1,566	28,298
<b>Ecologie urbaine</b>	<b>72,721</b>	<b>4,221</b>	<b>14,807</b>	<b>91,749</b>
Assainissement	57,143		15,877	73,020
Biodiversité et nature en ville	5,796	4,221	-1,121	8,896
Cadre de vie	9,733			9,733
Qualité de l'environnement urbain	0,050		0,050	0,100
<b>Education et jeunesse</b>	<b>152,801</b>	<b>34,787</b>	<b>7,712</b>	<b>195,301</b>
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	151,098	34,787	7,712	193,597
Projet éducatif départemental	1,704			1,704
<b>Enfance et famille</b>	<b>3,493</b>	<b>2,330</b>	<b>-1,241</b>	<b>4,581</b>
Accueil de la petite enfance	2,575	2,250	-1,100	3,725
Protection maternelle et infantile, planification familiale	0,918	0,080	-0,141	0,856
<b>Réseau routier et mobilité durable</b>	<b>121,032</b>	<b>81,122</b>	<b>-10,084</b>	<b>192,070</b>
Mobilité durable	43,186	64,000		107,186
PDU et infrastructures de transports en commun	56,316	2,650	-7,483	51,484
Réseau routier	21,530	14,472	-2,601	33,401
<b>Supports internes</b>	<b>35,145</b>	<b>4,008</b>	<b>5,811</b>	<b>44,964</b>
Bâtiments départementaux	32,662	1,514	3,541	37,717
Logistique	0,090			0,090
Systèmes d'informations	2,393	2,494	2,270	7,158
<b>TOTAL</b>	<b>451,983</b>	<b>129,158</b>	<b>14,492</b>	<b>595,632</b>

## PRESENTATION PAR CHAPITRE

### DU BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget 2016 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet, pour notre collectivité, le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En outre, elle répond à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**CHAPITRE 021**

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>46,318</b>	<b>90,411</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>		
- Virement de la section de fonctionnement	46,318	90,411

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**CHAPITRE 021**

L'autofinancement volontaire de la section d'investissement s'élève à 90,411 millions d'euros.

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>7,848</b>	<b>8,051</b>

PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b> - Supports internes (Patrimoine immobilier)	7,848	8,051

## PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

### CHAPITRE 024

Au stade de la prévision budgétaire et répondant à la réglementation M 52, les montants attendus au titre des cessions immobilières sont inscrits en recettes de la section d'investissement.

La prévision à hauteur de 8,051 millions d'euros correspond au programme de cessions suivant :

- la cession à la SEMIP de terrains à Pantin sis avenue Jean Jaurès (3 M€) ;
- la cession du foncier sis Boulevard Robert Schuman à Livry-Gargan (0,328 M€) ;
- une soulte de 0,627 million d'euros concernant les parcelles du stade la Motte à Bobigny dans le cadre du programme de rénovation urbaine du « grand quadrilatère » ;
- la cession de terrains à usage d'espaces publics à la limite de Pierrefitte et Stains (0,800 M€) ;
- la cession d'un pavillon sis aux Pavillons-sous-Bois provenant d'un leg reçu par le Département en 2011 (0,220 M€),
- la cession du foncier « La cerisaie » à Stains (3,017 M€).

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

**CHAPITRE 040**

**Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>11,117</b>	<b>13,199</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<b>Libellés</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
<b>Mission</b> : Citoyenneté active, solidarité Internationale et sport	0,400	0,604
<b>Mission</b> : Finances dont :		
– Transfert des subventions d'équipement	8,329	8,752
– Neutralisation des amortissements	2,386	2,223
– Dette		1,620

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

**CHAPITRE 040**

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>57,628</b>	<b>58,924</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>	<b>57,628</b>	<b>58,924</b>
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	31,298	32,129
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5,000	2,631
- Dotations aux amortissements des matériels	8,438	9,726
- Dotations aux amortissements des bâtiments	10,432	10,472
- Dotations aux amortissements des frais d'études	0,760	1,292
- Dette	1,700	2,674

## OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

### CHAPITRE 040

#### DEPENSES

Ce chapitre enregistre les mouvements d'ordre, pour un montant de 13,199 millions d'euros, pour l'essentiel au titre des opérations de neutralisation des subventions d'équipement transférées et des amortissements. Il s'agit de techniques comptables qui permettent de déduire du montant de l'amortissement des biens la part qui a fait l'objet d'une subvention d'investissement. Par conséquent, le Département ne procède à des amortissements que par rapport à la charge nette qui a pesé sur son budget pour les investissements concernés.

Pour le BP 2016, le transfert des subventions d'équipement représente 8,752 millions d'euros et la neutralisation des amortissements 2,223 millions d'euros.

Par ailleurs, une dépense d'ordre pour un montant de 0,604 million d'euros est portée à ce chapitre représentant le coût de la fouille archéologique prévue en 2015 sur le site du parc des sports de La Motte à Bobigny, préalable à l'opération d'aménagement du pôle handicap qui y sera implanté ; une recette du même montant est inscrite au chapitre 042.

Une dépense d'ordre pour un montant de 1,620 million d'euros est portée à ce chapitre représentant l'inscription comptable de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) d'un emprunt; une recette du même montant est inscrite au chapitre 042.

#### RECETTES

Les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 56,250 millions d'euros au budget primitif 2016. Ces dotations permettent de constater l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant soit de l'usage, du temps, du changement des techniques ou de toute autre cause.

Les indemnités de remboursement anticipé issues du réaménagement de plusieurs emprunts structurés ont été étalées comptablement et génèrent des recettes d'ordre. Il sera procédé à un étalement similaire de l'indemnité liée au refinancement envisagé d'un contrat de prêt. Au budget primitif 2016, le montant de l'annuité de ces indemnités représente 2,674 millions d'euros.

OPERATIONS PATRIMONIALES

**CHAPITRE 041**

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>12,789</b>	<b>1,620</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>	<b>12,789</b>	<b>1,620</b>
– Réintégration d'avances et frais d'études	12,789	
– Capitalisation des IRA		1,620

OPERATIONS PATRIMONIALES

**CHAPITRE 041**

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>12,789</b>	<b>1,620</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>	<b>12,789</b>	<b>1,620</b>
– Réintégration des avances et des frais d'études	12,789	
– Capitalisation des IRA		1,620

## OPERATIONS PATRIMONIALES

### CHAPITRE 041

#### **DEPENSES**

Une dépense d'ordre pour un montant de 1,620 million d'euros est portée à ce chapitre représentant l'intégration de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt au montant du nouvel emprunt.

#### **RECETTES**

Une recette d'ordre pour un montant de 1,620 million d'euros est portée à ce chapitre représentant la capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt refinancé.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

**CHAPITRE 10**

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>40,000</b>	<b>23,582</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b>	<b>40,000</b>	<b>23,582</b>
<b>Finances</b>		
- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	40,000	23,322
<b>Supports internes</b>		
- Opération patrimoniale liée à un leg		0,260

## DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE

### **CHAPITRE 10**

Les inscriptions à ce chapitre intègrent principalement le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), prévu à hauteur de 23,322 millions d'euros. Ce produit est calculé sur la base des perspectives de réalisations 2015. Ce produit est en nette diminution par rapport à l'année 2015, qui tenait compte du pic d'investissement de 2014 lié aux contrats de partenariat pour les collèges.

Une dépense d'ordre, d'un montant de 0,260 million d'euros est également inscrite en vue de régulariser, au plan patrimonial, les effets de la cession proposée en 2016 (voir Chapitre 024) d'un pavillon qui avait été cédé par leg au Département (Leg Lachaud à Pavillons-sous-Bois); une recette d'ordre du même montant est constatée au chapitre 21.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

**CHAPITRE 13**

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>53,462</b>	<b>57,387</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b><i>Missions :</i></b>		
- Écologie urbaine	3,775	0,875
- Éducation et jeunesse	9,710	14,148
- Réseau routier et mobilité durable	37,253	29,408
- Supports internes	2,623	12,872

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

### CHAPITRE 13

#### ▪ **Mission : Écologie urbaine**

Les recettes inscrites à hauteur de 0,875 million d'euros sont affectées à la réalisation des opérations suivantes :

- 0,325 million d'euros au titre de la sécurisation de la Fosse Maussoin,
- 0,200 million d'euros pour les premiers aménagements au sein du parc de la Bergère dans le cadre de la reconversion de la cité 2,
- 0,103 million d'euros relatifs au programme de grosses réparations dans le cadre d'opérations financées par l'AESN,
- 0,056 million d'euros pour les études générales, dans le cadre de la convention d'animation du site Natura 2000.

Enfin, des travaux seront réalisés pour compte de tiers, à savoir la réalisation , pour le compte de la SNCF, de travaux à vocation de remise en état ou de compensation environnementale à la suite de la réalisation de la TEN. Cette opération s'élève à 0,190 million d'euros en dépense et en recette.

#### ▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Les recettes relatives à la mission Éducation et jeunesse s'établissent à 14,148 millions d'euros. Elles recouvrent :

- 8,030 millions d'euros au titre de la Dotation départementale d'équipement des collèges, en stricte reconduction depuis 2012,
- 1,050 million d'euros attendus de la Région au titre de la mise en place du très haut débit (THD) et s'inscrivant dans le cadre du CPRD,
- 1,148 million d'euros de l'Etat dans le cadre du plan numérique national,
- 2,000 millions d'euros de l'ANRU pour la reconstruction du collège Barbara à Stains,
- 1,920 million d'euros de participation de la Région à la construction de la piscine de Clichy-sous-Bois.

#### ▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Les recettes attendues s'élèvent globalement à 29,408 millions d'euros principalement affectées aux opérations liées aux infrastructures de transport en commun.

○ Programme : Mobilité durable

Une recette de 0,100 million d'euros est prévue dans le cadre du remboursement par la Société du Grand Paris des frais d'études concernant les pôles gares du Grand Paris Express.

○ Programme : Réseau routier

Les recettes proposées à hauteur de 5,828 millions d'euros sont affectées aux actions suivantes :

- la mise en sécurité du réseau : 0,900 million d'euros de la Région,
- le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale: soient 4,928 millions d'euros attendus. Ces recettes recouvrent 4 millions d'euros de la Région au titre de la RD 28 prolongée, 0,900 million d'euros liés au programme de requalification urbaine des rues ainsi que 0,028 million d'euros en faveur des opérations de jalonnement.

○ Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les recettes de ce programme s'élèvent à 23,480 millions d'euros.

Elles intègrent principalement 17,980 millions d'euros de subventions régionales pour la réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service en site propre:

- le prolongement du T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay (8 M€),
- le T8 « Tram'Y » (2,9 millions d'euros),
- l'insertion urbaine d'un bus à haut niveau de service sur la RN3 (1,580 M€),
- le prolongement du T5 Saint-Denis/Garges/Sarcelles (3 M€),
- le prolongement du T1 à l'ouest vers Asnières et Gennevilliers (2,5 M€).

Elles comprennent également :

-3 millions d'euros en faveur de la régulation des déplacements, le programme GERFAUT 2,

-1,150 million d'euros pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et des circulations douces dont 1 million d'euros pour la piste du canal de l'Ourq,

-1,350 million d'euros pour l'amélioration de la circulation des bus dont 0,800 million d'euros pour la mise en accessibilité des transports en commun (mise aux normes UFR) et 0,550 million d'euros dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU) et les comités d'axes.

- **Mission : Supports internes**

- Programme : Bâtiments départementaux

Les recettes sont proposées à hauteur de 12,029 millions d'euros. Elles recouvrent :

-8,3 millions d'euros du Syndicat des transports d'Ile-de-France dans le cadre du déplacement des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois,

-1,248 million d'euros de la Caisse d'allocations familiales en faveur de la rénovation lourde des crèches,

-1,573 million d'euros de la Commune au titre des travaux liés à la relocalisation du centre technique de La Motte à Bobigny,

-0,908 million d'euros versés par l'Etat pour les travaux menés sur les cités administratives dont l'aménagement du hall d'accueil de la Préfecture (0,456 M€)

- Programme : Systèmes d'informations

Les recettes inscrites au budget 2016 à hauteur de 0,844 million d'euros découlent de la participation de la Région à la réalisation des réseaux informatiques de très haut débit conventionnée dans le cadre du CPRD (évoquée précédemment, une recette de 1,050 million d'euros est également inscrite dans la mission Éducation et Jeunesse).

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

**CHAPITRE 16**

**Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>73,958</b>	<b>123,591</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Éducation et jeunesse</b>		
- Contrats de partenariat - loyer financier Part capital	8,080	8,541
<b>Mission : Finances</b>		
– Remboursement en capital des emprunts	65,878	61,050
– Refinancement d'emprunt		54,000

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

CHAPITRE 16

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>84,967</b>	<b>111,811</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>		
-Recours à l'emprunt	83,267	56,191
-Refinancement d'emprunt		55,620

## EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

### CHAPITRE 16

#### **DEPENSES**

Les inscriptions proposées pour 2016 intègrent 61,050 millions d'euros de remboursement en capital auxquels s'ajoutent 8,541 millions d'euros au titre de la part de capital à rembourser dans le cadre des loyers des contrats de partenariats relatifs à la construction des collèges.

Elles intègrent également 54 millions d'euros dans le cadre d'une opération de refinancement d'un contrat de prêt afin de bénéficier d'un taux fixe très favorable.

#### **RECETTES**

Au BP 2016, l'emprunt d'équilibre s'établit à 56,191 millions d'euros.

S'ajoute à l'emprunt d'équilibre une levée de fonds de 55,620 millions d'euros permettant d'opérer le refinancement d'un contrat de prêt (54 M€) et l'intégration de l'indemnité de remboursement anticipé (1,620 M€) au montant du nouveau prêt.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)****CHAPITRE 20****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>25,003</b>	<b>24,803</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b>		
- Autonomie	0,076	0,075
- Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	0,330	0,537
- Culture, patrimoine, archives	0,505	0,386
- Développement et attractivité du territoire	0,690	0,880
- Ecologie urbaine	1,153	0,817
- Education et jeunesse	2,559	5,725
- Réseau routier et mobilité durable	15,064	11,149
- Supports internes	4,569	5,205

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)****CHAPITRE 20****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>0,076</b>	<b>0,075</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission :</b> - Autonomie (MDPH)	0,076	0,075

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

### CHAPITRE 20

- **Mission : Autonomie**

- Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,075 million d'euros en dépenses et en recettes est proposé au titre de la MDPH, concernant principalement des frais d'acquisition et d'évolution de logiciels.

- **Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sport**

- Programme : Sports et loisirs

Les crédits affectés à ce programme pour 2016 consisteront essentiellement en des études techniques en vue de la réalisation d'une piscine sur le territoire de la commune de Pierrefitte-sur-Seine (0,500 M€), ainsi que celles nécessaires aux travaux de grosses réparations sur les équipements sportifs départementaux (0,035 M€).

- **Mission : Culture, patrimoine, archives**

- Programme : Archives

Les crédits proposés à ce titre s'élèveront en 2016 à 0,094 million d'euros et concerneront essentiellement les études liées à la modernisation du système de gestion des archives départementales (0,033 M€), et la poursuite de la mise en œuvre des moyens logiciels pour la numérisation des fonds archivistiques (0,060 M€).

- Programme : Culture

Il est proposé d'inscrire pour ce programme une enveloppe de crédits de 0,242 million d'euros consacrée à la réalisation des études de programmation du projet du « Grand Pôle Image ».

- Programme : Patrimoine culturel

Les crédits proposés pour ce programme seront utilisés pour conduire les études techniques nécessaires au développement de l'Archéosite implanté au parc départemental de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, dans la perspective de la création d'une reproduction d'une « maison danubienne » habitation des premières populations d'éleveurs cueilleurs du bassin parisien (0,025 M€).

Il est également proposé de consacrer une enveloppe de 0,025 million d'euros à la réalisation d'une étude de programmation de travaux de mise aux normes et de valorisation de la Bourse du travail de Bobigny, édifice conçu par l'architecte Oscar Niemeyer et classé Monument Historique.

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Une enveloppe budgétaire de 0,880 million d'euros est consacrée au financement des programmes suivants :

○ Programme : Aménagement

Pour soutenir les études d'aménagement, d'urbanisme et les infrastructures liées aux technologies de l'information, il est proposé:

-0,730 million d'euros pour poursuivre la consultation internationale pour le quartier métropolitain Dugny/La Courneuve,

-0,050 million d'euros destinés aux actions de préfiguration des boulevards métropolitains.

○ Programme : Développement économique

Des crédits à hauteur de 0,100 million d'euros sont proposés dans le cadre du soutien à l'ingénierie pour la créations d'incubateurs ou de pépinières en vue de favoriser le parcours résidentiel des entreprises.

▪ **Mission : Écologie urbaine**

En matière d'écologie urbaine, une enveloppe budgétaire de 0,817 million d'euros est affectée à la poursuite des programmes suivants :

○ Programme : Biodiversité et nature en ville

Les programmes d'études s'élèvent à 0,557 million d'euros. Ils recouvrent :

-les études en matière de biodiversité (0,200 M€);

-les études liées à l'aménagement des parcs départementaux et des liaisons vertes (0,212 M€);

-les études pour les arbres d'alignement (0,040 M€);

- ainsi que les études concernant les sites extérieurs tels que les crèches, les établissements de PMI ou Champs-sur-Marne (0,105 M€).

○ Programme : Cadre de vie

Il est également proposé un budget de 0,140 million d'euros pour la lutte contre les nuisances phoniques. Ces crédits sont essentiellement fléchés sur la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades notamment le long de l'ex-RN3 à Pantin.

○ Programme : Qualité de l'environnement urbain

Une inscription de 0,120 million d'euros est affectée à :

- la poursuite des études environnementales s'inscrivant dans le Plan Climat - Energie-Territoire (0,100 million d'euros);

- la réalisation d'études dans le cadre de la protection anti-crue et de la gestion des déchets en habitat collectif (0,020 million d'euros).

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

En matière d'éducation, une enveloppe de 5,725 millions d'euros est proposée au budget primitif 2016, recouvrant principalement :

- un montant de 5,038 millions d'euros relatif aux constructions neuves, rénovations et extensions dont 2,138 millions d'euros au titre des frais d'études consacrés au Plan Ambition Collèges,

- un montant de 0,647 million d'euros relatif au collège numérique dont 0,267 million d'euros de frais d'études en matière de très haut débit (THD) et 0,350 million d'euros pour l'acquisition de logiciels.

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

A ce chapitre, les crédits sont proposés à hauteur de 11,149 millions d'euros. Ils relèvent essentiellement du Plan de Déplacement Urbain et des infrastructures de transport en commun.

○ Programme : Mobilité durable

Des crédits à hauteur de 0,110 million d'euros sont proposés afin de poursuivre les études portant sur le transport des marchandises (0,010 million d'euros) et sur les pôles gares du Grand Paris Express (0,100 M€ avec l'inscription parallèle au chapitre 13 d'une recette de même montant émanant de la Société du Grand Paris).

○ Programme : Réseau routier

Des crédits d'études à hauteur de 1,457 million d'euros sont affectés aux actions suivantes :

*Le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale pour un montant de 0,470 million d'euros recouvrant principalement:*

-0,130 million d'euros pour les études de requalifications urbaines des rues départementales;

- 0,020 million d'euros pour la poursuite des études relatives à la RD 28;

- 0,250 million d'euros d'études générales.

*La mise en sécurité du réseau pour un montant de 0,987 million d'euros comprenant principalement:*

- 0,492 million d'euros de frais d'études relatifs aux grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art;

- 0,100 million d'euros pour le programme de rénovation et de renforcement de l'éclairage public;

- 0,320 million d'euros pour le programme de sécurité routière notamment en ce qui concerne les études d'aménagement aux accès et aux abords des collèges.

○ Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

Une enveloppe de 9,592 millions d'euros est proposée au budget primitif 2016, en diminution de 22% par rapport à l'exercice précédent suite à l'achèvement du T8.

Ce programme d'études porte à hauteur de 8,112 millions d'euros sur la réalisation des infrastructures de transports en commun :

- le prolongement de la ligne du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay (4,101 M€),

- le projet de requalification de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP du type bus à haut niveau de service, TZen3 (3,409 M€).

Il comprend également :

- la poursuite du programme GERFAUT 2 pour un montant reconduit à hauteur de 0,500 million d'euros,

- les itinéraires cyclables pour un montant de 0,730 million d'euros,

- l'amélioration de la circulation des bus pour un montant de 0,240 million d'euros composé d'une part, de 0,190 million d'euros pour les études d'aménagements du comité de pôle de la gare du Blanc-Mesnil et la poursuite des études relatives à la ligne 173 à Saint-Ouen et, d'autre part de 0,050 million d'euros pour la mise aux normes des arrêts de bus pour les utilisateurs en fauteuils roulants (UFR).

▪ **Mission : Supports internes**

○ Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits d'études relatifs à ce programme s'élèvent à 1,616 million d'euros dont 1 million d'euros au titre des frais d'études liés au déplacement des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 11, 0,300 million d'euros de frais d'études préalables aux travaux de construction et de rénovation des bâtiments administratifs ainsi que 0,200 million d'euros pour le garage départemental.

○ Programme : Systèmes d'informations

L'enveloppe de crédits proposée en 2016 s'élève à 3,589 millions d'euros se répartissant comme suit :

- 1,110 million d'euros consacrés à l'acquisition des logiciels nécessaires au déploiement des applications relevant de la Mission aux Usages Numériques visant à améliorer, via le développement des technologies informatiques, le fonctionnement de l'administration départementale et la relation avec ses usagers au travers notamment de la dématérialisation,
- 1,171 million d'euros affectés aux applicatifs métiers,
- 0,740 million d'euros notamment destinés à l'achat des logiciels pour la gestion des opérations de sécurisation des systèmes informatiques et la poursuite des études pour le déploiement des réseaux très haut débit (THD),
- 0,310 million d'euros pour les opérations de maintien en condition d'usage optimal des grandes applications déployées au sein des services départementaux,
- 0,233 million d'euros pour l'achat des logiciels destinés à équiper les postes de travail informatiques (micro ordinateurs et copieurs) des agents départementaux,
- 0,025 million d'euros pour le centre de service destiné à accompagner les agents départementaux dans leur usage des outils informatiques mis à leur disposition.

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES****CHAPITRE 204****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>37,545</b>	<b>31,755</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b>		
- Autonomie	0,628	0,544
- Citoyenneté active, Solidarité internationale et Sport	2,480	3,301
- Culture, Patrimoine, Archives	0,323	0,753
- Développement et attractivité des territoires	14,915	8,780
- Écologie urbaine	0,650	0,904
- Éducation et jeunesse	3,290	2,064
- Enfance et famille	1,507	1,302
- Finances	2,617	4,517
- Réseau routier et mobilité durable	11,063	8,990
- Supports internes		0,600

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES****CHAPITRE 204****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>0,025</b>	<b>0,065</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission :</b>  - Développement et attractivité des territoires (remboursement de subventions au titre du programme FIQ)	0,025	0,065

## SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

### CHAPITRE 204

- **Mission : Autonomie**

- Programme : Personnes âgées

Un budget de 0,409 million d'euros est proposé pour :

- l'humanisation et la mise aux normes de l'EHPAD et de l'USLD publics « Les Ormes » à Montfermeil (0,039 M€) ;
- l'aide à la réalisation de travaux pour l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville (0,130 M€) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD La Pierre Angulaire à Noisy-le-Grand (0,110 M€) et l'EHPAD porté par SOS Habitat et Soins à Aulnay-sous-Bois (0,130 M€).

Il est également prévu une subvention d'équipement de 0,040 million d'euros pour l'acquisition de matériels dans le cadre de la convention CNSA.

- Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,095 million d'euros est proposé pour :

- le versement d'un nouvel acompte dans le cadre du soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en Ciel à Tremblay-en-France (0,053 M€) ;
- le soutien à la création d'un établissement pour les polyhandicapés à Aubervilliers (0,042 M€) porté par l'association Envoluida.

- **Mission : Citoyenneté active, Solidarité internationale et Sports**

- Programme : Sports et loisirs

Les crédits inscrits à ce programme s'élèvent à 3,301 millions d'euros, dont la majeure partie sont destinées à soutenir l'amélioration des équipements sportifs du territoire, notamment par la poursuite des versements liées au Plan de rattrapage des équipements sportifs (PRES) qui représentent 2,021 millions d'euros en 2016, par les subventions d'équipement au Syndicat interdépartemental pour la gestion des équipements sportifs (SIGPS) pour le gros entretien des stades de Marville à La Courneuve et du parc des sports interdépartemental à Bobigny pour un montant de 0,500 million d'euros.

Le Département apporte aussi un soutien aux comités sportifs départementaux par le biais d'un subventionnement à hauteur de 0,080 million d'euros pour leur permettre de renouveler leurs matériels sportifs.

Enfin, il est prévu de soutenir des projets d'équipements en conformité avec les prescriptions du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), dans le cadre du volet « coopération territoriale » de ce schéma, pour un montant total de 0,700 million d'euros en 2016, ce qui permettra notamment d'engager la rénovation du gymnase Pablo-Néruda à Gagny, ainsi que la mise en pelouse synthétique du terrain de football du parc des Guilands à Montreuil.

▪ **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

Les crédits proposés à ce titre en 2016 à hauteur de 0,753 million d'euros correspondent aux versements des subventions accordées pour la rénovation du théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis (0,048 M€), la rénovation du cinéma intercommunal Le Trianon à Noisy-le-Sec/Romainville (0,050 M€) et la rénovation de la MC93 (0,655 M€).

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Les subventions d'équipement inscrites au budget primitif 2016 s'établissent à 8,770 millions d'euros et concernent les programmes suivants:

○ **Programme : Aménagement**

Les crédits alloués à ce programme s'élèvent à 0,586 million d'euros:

- 0,360 million d'euros de crédits destinés à la construction d'infrastructures de très haut débit (DEBITEX) pour lutter contre la fracture numérique sur 14 communes du Département non couvertes par le réseau SIPPEREC;

- 0,226 million d'euros de crédits principalement consacrés au solde de la participation du Département à la réalisation des espaces publics du Projet Urbain et Universitaire (PUU) de Villetaneuse (0,206 million d'euros).

○ **Programme : Développement économique et promotion du territoire**

Le budget proposé à hauteur de 0,975 million d'euros intègre principalement:

- 0,800 million d'euros de crédits attribués dans le cadre des pôles de compétitivité (Advancity, Astech et Cap Digital),
- 0,120 million d'euros de crédits au titre des « fonds d'amorçage » afin de financer les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises innovants hébergés au sein des incubateurs et pépinières d'entreprises de la Seine-Saint-Denis,
- 0,055 million dans le cadre d'une subvention d'investissement pour la contribution de prêts d'honneur via Initiative 93.

- Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits proposés s'établissent à 0,150 million d'euros consacrés exclusivement au soutien aux projets portés par les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire dont la plus grande partie est destinée à un appel à projet qui a lieu tous les ans.

- Programme : Politique de la ville et habitat

L'inscription budgétaire 2016 au titre de la politique de la ville et de l'habitat sur ce chapitre s'élève à 7,069 millions d'euros.

*Au titre du logement social, il est prévu:*

- la poursuite du soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 3,300 millions d'euros;
- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs sur la base du principe d'une aide aux bailleurs sociaux d'un montant de 5 000 euros par logement social neuf à hauteur de 0,640 million d'euros.

*Au titre de la réhabilitation du parc privé, les programmes suivants seront également poursuivis:*

- les programmes OPAH/FIQ dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens: 1,242 million d'euros;
- l'aide aux propriétaires occupants, la mise en œuvre du nouveau dispositif Renov' Habitat 93: 1,200 million d'euros;
- la lutte contre l'habitat indigne: 0,687 million d'euros.

- **Mission : Écologie urbaine**

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, il est proposé l'inscription de 0,904 million d'euros afin de participer aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement, notamment le long de l'ex-RN3.

- **Mission : Éducation et jeunesse**

Les inscriptions budgétaires à ce chapitre s'élèvent pour 2016 à 2,064 millions d'euros dont:

- 0,648 million d'euros liés à l'acquisition des premiers équipements dans les collèges;
- 1,345 million d'euros de subventions d'équipement versées à la Région pour les collèges en cités mixtes.

▪ **Mission : Enfance et famille**

Le plan consacré à la petite enfance et à la parentalité se traduit par des inscriptions budgétaires importantes en investissement, permettant d'apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux :

- la création de nouvelles places d'accueil ;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

○ **Programme : Accueil de la petite enfance**

L'inscription budgétaire proposée au titre de ce programme s'élève en 2016 à 1,080 million d'euros.

Ainsi, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, un budget de 0,690 million d'euros est destiné en 2016 au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités, sur la base d'un objectif de 400 nouvelles places d'accueil par an.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement :

- des lieux uniques d'inscription et/ou d'information des familles sur les modes d'accueil, à hauteur de 0,015 million d'euros;
- des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,090 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,285 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement. Il est destiné au financement des équipements suivants :

- la poursuite du versement des aides attribuées sur dix ans pour le multi accueil Château d'eau à Villepinte et la Maison de la petite enfance à Gagny, dans le cadre de l'ancien dispositif FODDAC, à hauteur de 0,072 million d'euros;
- le versement du solde de subvention de l'appel à projets 2012, à hauteur de 0,022 million d'euros ;
- le versement des acomptes pour les huit subventions attribuées lors de l'appel à projets 2013, à hauteur de 0,100 million d'euros;
- les acomptes pour les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets 2014, à hauteur de 0,091 million d'euros.

o Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Le Département entend aussi conforter - voire renforcer lorsqu'il s'agit de territoires prioritaires - son soutien financier à différents porteurs de projets concernant leurs équipements, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité.

Les crédits de paiement prévus au titre du programme Protection maternelle et infantile et planification familiale s'élèvent à 0,222 million d'euros en 2016.

Un budget de 0,058 million d'euros est ainsi proposé pour les nouveaux projets de construction ou de rénovation suivants :

- le subventionnement du centre de PMI sur le territoire de Neuilly-sur-Marne (0,023 million d'euros);
- le financement de la création d'une Maison des femmes dans l'enceinte de l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis (0,035 million d'euros)

Un budget de 0,038 million d'euros est également prévu pour la poursuite du versement des aides concernant la construction et la rénovation de trois centres de PMI à Saint-Denis.

Des crédits de paiement à hauteur de 0,126 million d'euros sont enfin prévus pour :

- la poursuite de l'informatisation, par phase, des différents centres de PMI conventionnés (0,015 million d'euros),
- l'acquisition de matériel et mobilier pour les centres de PMI (0,111 million d'euros).

▪ **Mission : Finances**

Les propositions budgétaires s'établissent à ce chapitre à 4,517 millions d'euros recouvrant principalement :

- la participation du Département aux dépenses d'investissement dans les casernes des Sapeurs Pompiers de Paris à hauteur de 1,817 million d'euros,
- les subventions en annuités versées à divers organismes pour 0,800 million d'euros.

- **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

En matière de réseau routier et de mobilité durable, les subventions d'équipement sont estimées à hauteur de 8,990 millions d'euros. Ces crédits sont répartis entre les trois programmes suivants:

- Programme : Mobilité durable

Une enveloppe de 6,308 millions est ainsi proposée pour l'amélioration et le développement des réseaux de transports en commun, en forte progression compte tenu de la montée en charge des opérations liées au prolongement des lignes de métro:

- le prolongement de la ligne 12 (phase 1) : 0,501 million d'euros,
- le prolongement de la ligne 12 (phase 2): 2,339 millions d'euros;
- le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen: 2,287 millions d'euros;
- le prolongement de la ligne 11: 1,181 million d'euros.

- Programme : Réseau routier

Il est proposé à ce chapitre 1,5 million d'euros pour le prolongement de la RD 28 et correspondant à la délégation de maîtrise d'ouvrage à la SNCF.

- Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

En complément des inscriptions effectuées sur d'autres chapitres (études, acquisitions foncières et travaux), il est proposé un budget de 1,181 million d'euros, consacré aux subventions d'investissement versées pour le tramway T1 (0,467 million d'euros), le tramway T8 (0,100 million d'euros) et pour le Tzen 3 (0,614 million d'euros).

- **Mission : Supports internes**

Il est proposé une inscription budgétaire à hauteur de 0,600 million d'euros destinés à la rénovation de la crèche Gagarine à Romainville.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**

**CHAPITRES 21 ET 23**

**Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>140,988</b>	<b>156,867</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b>		
- Citoyenneté active, solidarité internationale et Sport	0,050	0,670
- Culture, patrimoine, archives	0,163	0,104
- Écologie urbaine	6,558	5,778
- Éducation et jeunesse	65,709	73,380
- Enfance et famille	0,361	0,411
- Réseau routier et mobilité durable	48,583	47,389
- Supports internes	19,231	28,937

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 ET 23

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles</b>	<b>0,037</b>	<b>0,024</b>

PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b> - Autonomie (MDPH)	0,037	0,024

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

### CHAPITRES 21 ET 23

- **Mission : Autonomie**

- Programme : Personnes handicapées

Il est prévu une inscription en dépense et en recette de 0,024 million d'euros destinée à l'acquisition de matériel, de mobilier et de copieurs mis à la disposition de la MDPH.

- **Mission : Citoyenneté active, Solidarité internationale et Sport**

- Programme : Sport et Loisirs

Les crédits affectés à ce programme en 2016 s'élèvent à 0,670 million d'euros consacrés à des travaux d'amélioration des équipements départementaux, principalement :

- la réalisation de parcours de santé dans deux parcs départementaux (0,300 M€),
- la rénovation de deux chalets de la base de loisirs de Champs-sur-Marne (0,280 M€),
- la réalisation de nouveaux cheminements au stade de La Motte à Bobigny (0,050 M€).

- **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

- Programme : Archives

Il est proposé de consacrer 0,064 million d'euros aux acquisitions de matériels techniques destinés au traitement et à la restauration des fonds d'archives (0,059 M€), ainsi qu'à l'acquisition d'archives ou d'ouvrages anciens en fonction des opportunités (0,005 M€).

- Programme : Culture

Les crédits proposés à ce titre, pour un montant de 0,020 million d'euros, sont destinés aux achats de matériels spécifiques pour la préservation et le transport des œuvres de la collection départementale d'art contemporain.

- Programme : Patrimoine culturel

L'enveloppe de 0,020 million d'euros proposée à ce chapitre concernent les achats de matériels techniques nécessaires au conditionnement du mobilier archéologique conservé à l'archéosite de la Haute-Ile.

▪ **Mission : Écologie urbaine**

Les inscriptions proposées s'élèvent à 5,778 millions d'euros pour 2016 et se répartissent entre les programmes suivants :

○ **Programme : Biodiversité et nature en ville**

Les dépenses s'élèvent à hauteur de 5,477 millions d'euros. Elles concernent:

- l'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation des trames vertes: 0,160 million d'euros dont 0,154 million d'euros de travaux de signalétique et 0,006 million d'acquisition de cheptel;

- les parcs départementaux et les liaisons vertes : 5,478 millions d'euros dont :

- 0,650 million d'euros pour la poursuite des travaux de sécurisation de la Fosse Maussoin;
- 0,400 million d'euros pour lancer le projet de réhabilitation du parc de la Bergère, dans le cadre de la reconversion de la cité 2;
- 0,200 million d'euros pour le Chemin des parcs;
- 2,761 millions d'euros pour le programme d'amélioration des parcs (travaux de grosses réparations);
- 0,860 million d'euros pour l'amélioration des espaces extérieurs aux abords des crèches PMI, ASE, CSS s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité ainsi que Champs-sur-Marne;
- 0,400 million d'euros pour les continuités vertes, principalement les arbres d'alignement.

○ **Programme : Cadre de vie**

Pour 2016, les crédits inscrits à ce programme pour un montant de 0,140 million sont principalement fléchés vers la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolation de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin.

▪ **Mission : Éducation et jeunesse**

Les crédits proposés sur ces chapitres s'élèvent à 73,380 millions d'euros, en augmentation de 11,6% concrétisant le lancement du Plan Ambition Collège.

o Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Les crédits prévus au titre de ce programme s'établissent à 73,250 millions d'euros. Ils se déclinent principalement de la manière suivante:

- Une enveloppe financière d'un montant de 37,379 millions d'euros répondant:
  - au Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) : la poursuite de la rénovation et de la restructuration de quatre collèges et de la construction de deux gymnases;
  - ainsi qu'au Plan Ambition Collèges (PAC): les premières participations financières réalisées au titre du partenariat public privé.

Plus précisément, il s'agit des opérations de rénovations, restructurations des collèges et construction des gymnases suivants:

- la reconstruction du collège Didier Daurat au Bourget pour un montant de 3,200 millions d'euros;
- la rénovation et la restructuration du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen pour un montant de 3,995 millions d'euros pour une mise en service fin 2016;
- la rénovation et la restructuration du collège Courbet à Pierrefitte pour un montant de 8 millions d'euros;
- la rénovation et la restructuration du 6ème collège d'Aubervilliers pour un montant de 2 millions d'euros;
- la rénovation et la restructuration du collège Jean Lolive à Pantin pour un montant de 2 millions d'euros;
- la construction du gymnase Maurice Thorez à Stains pour un montant de 4,8 millions d'euros;
- le pôle sportif du collège intercommunal à Saint-Denis/ Saint-Ouen pour un montant de 2,565 millions d'euros.

A cela s'ajoutent, les loyers relatifs à l'exploitation dans le cadre des contrats de partenariat: 2,003 millions d'euros et la participation du Département aux contrats de partenariat dans le cadre du PAC pour un montant de 7,150 millions d'euros (collèges à Livry-Gargan, Montreuil et Aulnay-sous-Bois).

- Une enveloppe financière d'un montant de 27,712 millions d'euros au titre des travaux de modernisation et de grosses réparations, est destinée aux travaux préventifs et curatifs dans les collèges, s'intégrant dans le PAC et connaît de ce fait une évolution de plus de 5,3% par rapport au budget de l'exercice précédent;
- Une enveloppe financière d'un montant de 6,500 millions d'euros qui se répartit pour partie entre des dépenses pour le raccordement au très haut débit (1,573 M€) et des dépenses pour le câblage et l'acquisition de matériel informatique (4,350 M€).

- Programme : Projet Éducatif Départemental

Les crédits relatifs à ce programme d'un montant de 0,130 million d'euros recouvrent essentiellement l'acquisition de matériel de restauration.

- **Mission : Enfance et famille**

- Programme : Accueil de la petite enfance

Il est prévu de consacrer à ce programme une enveloppe portée à 0,300 million d'euros pour l'achat des mobiliers et matériels spécifiques des crèches départementales, celle ci étant augmentée de 20 % par rapport à 2015 compte tenu des rénovations découlant du Plan petite enfance et parentalité.

- Programme : Aide sociale à l'enfance

Il est prévu la reconduction d'un budget de 0,021 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants pour les équipements de l'aide sociale à l'enfance.

- Programme : Protection maternelle et infantile

Il est également prévu la reconduction d'une enveloppe budgétaire de 0,090 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériel spécialisé pour les établissements de PMI.

- **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Il est prévu un budget de 47,390 millions d'euros au titre du réseau routier et la mobilité durable.

- Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les crédits proposés à hauteur de 28,826 millions d'euros se déclinent entre les actions suivantes:

- Une enveloppe financière de 2,850 millions d'euros au titre de l'amélioration de la circulation des bus comprenant :

- 1,450 million d'euros afin d'améliorer les points d'arrêts des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite;

- 1,400 million d'euros pour la poursuite des travaux du comité d'axe et la requalification de la ligne 143, et pour la réalisation des aménagements relatifs au comité de pôle Gare du Blanc-Mesnil.

- Une enveloppe financière de 2,260 millions d'euros au titre du développement des modes actifs dont 1,835 million d'euros pour la poursuite des aménagements du canal de l'Ourcq;
- Une enveloppe financière de 6,050 millions d'euros consacrée à la poursuite de la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux « GERFAUT 2 »;
- Une enveloppe financière de 17,666 millions d'euros au titre de la réalisation des infrastructures de tramways et BHNS se décomposant de la manière suivante:
  - 9,933 millions d'euros pour le prolongement du T1 dont 6,545 millions d'euros au titre des acquisitions foncières,
  - 5,562 millions d'euros pour le règlement du solde de l'opération T8 (TramY),
  - 0,610 million d'euros pour le T1 Saint-Denis/Asnières/Gennevilliers,
  - 0,212 million d'euros pour le Tzen 3,
  - 1,350 million d'euros au titre du PACT 1, pour des aménagements de remise à niveau des équipements sur la ligne historique du T1 consistant notamment en l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant, des aménagements de carrefours et de STL, avec pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de la ligne.

○ Programme : Réseau routier

Un budget de 18,563 millions d'euros est également au titre des opérations liées au réseau routier.

- Une enveloppe financière de 11,663 millions d'euros (9,990 millions d'euros au BP 2015) est destinée à la mise en sécurité du réseau comprenant principalement:
  - 7,508 millions d'euros pour la maintenance et l'exploitation du patrimoine, afin de poursuivre les travaux de remise en état des voiries départementales, de la signalisation tricolore et des ouvrages d'art;
  - 2,680 millions d'euros de crédits de travaux en matière de sécurité routière visant à la fois à traiter les zones accidentogènes et à réaliser les aménagements préventifs ainsi qu'à poursuivre l'aménagement des abords des collèges;
  - 1,100 million d'euros en faveur de la rénovation et du renforcement de l'éclairage public, prestation qui contribue à préserver la sécurité et la qualité de l'espace public.
- Une enveloppe financière de 6,900 millions d'euros dans le cadre du développement et de la modernisation du réseau de voirie départementale:

- 1,700 million d'euros en matière de requalifications. Ils concerneront les travaux d'aménagement de l'ex-RN370 Allée de Gagny à Clichy-sous-Bois engagés en 2015 et les travaux d'aménagement de l'ex-RN301 Place du marché à Neuilly-sur-Marne;
- 5,000 millions d'euros pour la poursuite de la RD28 prolongée à l'Est : l'enjeu étant d'assurer sa mise en service à l'horizon de l'ouverture du service voyageur de la Tangentielle Nord;
- 0,200 million d'euros pour des travaux de jalonnement.

- **Mission : Ressources humaines**

Les crédits proposés pour 2016 s'élèvent à 0,097 million d'euros et sont destinés à l'achat de matériels d'adaptation des postes de travail ainsi qu'à des travaux d'aménagements pour faciliter l'accueil et les conditions de travail des agents départementaux porteurs de handicap.

- **Mission : Supports internes**

- **Programme : Bâtiments départementaux**

La proposition budgétaire s'élève à 24,386 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, correspondant aux travaux liés au relogement des installations techniques de la DEA dans des bâtiments fonctionnels, à ceux concernant les travaux de reconstruction du garage départemental, la poursuite des travaux dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP) et au PPI sécurité.

La proposition budgétaire se répartit de la manière suivante:

- 18,925 millions d'euros de crédits relatifs à la construction et aux rénovations lourdes dont:

- 5,800 millions d'euros de crédits principalement fléchés dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité dont 4,8 millions d'euros pour la rénovation de six crèches permettant à la fois d'améliorer les performances en matière de consommation énergétique, d'accessibilité et de conditions de travail;
- 9,000 millions d'euros de crédits destinés au relogement des installations techniques des locaux de la DEA dans de nouveaux bâtiments;
- 1,800 million d'euros de crédits destinés à la poursuite des travaux de reconstruction du garage départemental;
- 2,001 millions d'euros au titre de l'équipement sportif pour le déplacement du centre technique du stade de La Motte.

- 5,460 millions d'euros de crédits relatifs aux travaux de modernisation et de grosses réparations affectés principalement aux opérations suivantes:

- 1,055 million d'euros de crédits destinés à la poursuite des travaux de déconstruction de la cité administrative 2;
  - 0,950 million d'euros répondant au PPI sécurité;
  - 1,650 million d'euros pour les travaux dans les crèches;
  - 0,700 million d'euros pour les équipements de protection maternelle et infantile et 0,400 million d'euros pour les circonscriptions de service social.
- Programme: Logistique

Les crédits budgétaires proposés s'élèvent à 0,880 million d'euros.

Ils se répartissent comme suit:

- 0,380 million d'euros pour le renouvellement du mobilier et des matériels,
- 0,500 million d'euros pour l'acquisition de véhicules.

- Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Une inscription d'ordre, d'un montant de 0,260 million d'euros est inscrite en vue de régulariser, au plan patrimonial, les effets de la cession proposée en 2016 (voir Chapitre 024) d'un pavillon qui avait été cédé par leg au Département (Leg Lachaud à Pavillons-sous-Bois) ; une recette d'ordre du même montant est constatée au chapitre 10.

- Programme: Systèmes d'informations

A ce titre pour 2016, le budget s'élève à 3,411 millions d'euros et se répartit de la façon suivante :

- 2,167 millions d'euros pour la poursuite des déploiements de réseaux informatiques et de télécommunication, ainsi que les moyens de leur mise en sécurité au titre desquels on note en particulier la poursuite du programme de développement du réseau THD (1,600 M€) et celui de la téléphonie sous Internet (0,320 M€). Les opérations de mise en sécurité des réseaux et des infrastructures seront également engagées afin de conforter l'assise technique des évolutions vers la dématérialisation (0,128 M€);
- 0,959 million d'euros pour le programme d'équipement en matériels informatiques des services départementaux (micro-informatique et copieurs multifonctions);
- 0,285 million d'euros pour la modernisation des principales applications transversales utilisées par les services départementaux (0,090M€), ainsi que celle des serveurs qui les hébergent (0,195 M€).

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**CHAPITRE 27**

**Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>0,080</b>	<b>0,171</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Missions :</b>		
- Supports internes <i>(Dépôt et cautionnement versés)</i>	0,010	0,010
- Ressources humaines <i>(prêts exceptionnels au personnel)</i>	0,070	0,161

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**CHAPITRE 27**

**Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>0,050</b>	<b>0,055</b>

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES  
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>Mission :</b>  -Ressources humaines (remboursement de prêts au personnel)	0,050	0,055

## AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### **CHAPITRE 27**

- **Mission : Ressources humaines**

Il est proposé une enveloppe budgétaire de 0,161 million d'euros destinée à l'octroi de prêts exceptionnels aux personnels départementaux, dans le cadre de la politique d'action sociale conduite par le Département envers son personnel (0,061 M€); mais aussi, à la mise en œuvre d'un soutien particulier en faveur de l'environnement au travers d'une offre de prêts à taux zéro pour l'achat de véhicules électriques (0,100 M€).

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**CHARGES A CARACTERE GENERAL**

**CHAPITRE 011**

**COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Dépenses</b>	<b>150,605</b>	<b>152,116</b>	<b>1,00%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Autonomie	24,690	26,683	8,07%
- Citoyenneté active, solidarité internationale et sport	0,270	0,291	7,63%
- Culture, patrimoine, archives	0,965	0,862	-10,68%
- Développement et attractivité des territoires	0,920	0,668	-27,34%
- Direction et animation de l'action départementale	3,710	3,601	-2,94%
- Écologie urbaine	8,587	8,496	-1,07%
- Éducation et jeunesse	13,708	19,792	44,39%
- Enfance et famille	23,549	21,846	-7,23%
- Finances	0,132	0,073	-44,69%
- Réseau routier et mobilité durable	5,598	5,418	-3,22%
- Ressources humaines	3,296	2,632	-20,15%
- Solidarité, insertion, santé	9,855	10,445	5,99%
- Supports internes	55,167	51,154	-7,27%

## CHARGES A CARACTERE GENERAL

### CHAPITRE 011

#### ▪ **Mission : Autonomie**

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des prestations relatives à l'autonomie s'établissent à 26,682 millions d'euros, en progression de 8,07% par rapport au budget précédent. Cette progression est principalement imputable au forfait améthyste.

##### ○ Programme : Personnes Agées

Les crédits inscrits en faveur des personnes âgées s'établissent à hauteur de 22,379 millions d'euros.

Dans ce cadre, un budget de 22 millions d'euros est alloué au financement de la carte améthyste (en progression de 10% par rapport au BP 2015). Sur la base de recettes attendues de 2,2 millions d'euro, la charge nette est de 19,8 millions d'euros.

A cette dépense, s'ajoutent 0,383 million d'euros pour l'aide ménagère, hypothèse en baisse de 19,5% fondée sur les années reconstituées.

##### ○ Programme : Personnes handicapées

Les crédits inscrits à ce chapitre au budget primitif 2016 en faveur des personnes handicapées s'établissent à 4,304 millions d'euros.

Ces crédits sont principalement destinés au dispositif de transports spécialisés PAM 93, ceux-ci s'élevant à 3,573 millions d'euros, en progression de 1,69 % par rapport au budget précédent.

La prestation d'aide ménagère est prévue à hauteur de 0,699 million d'euros, en reconduction de BP à BP.

#### ▪ **Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports**

Il est proposé de consacrer à cette mission en 2016 un volume de crédits s'élevant à 0,291 million d'euros qui se ventile de la façon suivante :

##### ○ Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Il est proposé 0,010 million d'euros au titre des prestations en matière de promotion de la vie associative et de la démocratie participative.

- Programme : Solidarité, coopération internationales

Les crédits s'élèvent à 0,083 million d'euros. Ils sont destinés, d'une part, aux frais de fonctionnement courant induits par les démarches conduites en matière de coopérations et relations internationales (0,031 M€) et, d'autre part, à servir les actions conduites par Via le Monde au titre de son rôle de centre de ressources sur les questions de coopération et de développement équitable (0,052 M€).

- Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés s'élèvent à 0,198 million d'euros. Ils répondent :

- aux dépenses de fonctionnement courant des équipements sportifs départementaux gérés en régie (0,103 M€),
- aux activités de valorisation des actions éducatives de sports et de loisirs conduites par le Département ou par ses partenaires (0,043 M€),
- aux actions pour le développement équitable des disciplines sportives (0,052 M€).

- **Mission : Culture, Patrimoine, Archives**

Il est proposé de consacrer à cette mission en 2016 un volume de crédits s'élevant à 0,862 million d'euros réparti entre les programmes suivants :

- Programme : Archives

Un montant de 0,066 million d'euros est prévu, d'une part, pour les achats de fournitures et frais divers liés à la conservation des archives (0,038M€) et, d'autre part, pour des prestations destinées à la valorisation des fonds d'archives et à la production de publications (0,028 M€).

- Programme : Culture

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre un volume de dépenses s'élevant au total à 0,303 million d'euros. Ces crédits correspondent aux dépenses d'accompagnement des diverses activités culturelles déployées telles que, par exemple, les prestations de transport et de mise en place des œuvres du fonds départemental d'art contemporain, les achats de droits pour l'utilisation de photographies ou de productions audio-visuelles, ou encore les achats de livres pour enfants.

Aussi, ce volume de dépenses se décompose en trois grandes actions :

- la structuration, par le Département, d'une offre artistique et culturelle durable (0,242 M€) par, notamment, des initiatives départementales (induisant des transports de matériel d'exposition) ou encore de promotion d'événements artistiques et culturels,
- le renforcement et le soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateurs (0,030 M€),
- le développement des publics et le renforcement de l'action culturelle (0,031 M€) au moyen de diverses prestations de services et fournitures nécessaires telles que des livres à destination de médiathèques et bibliothèques du département.

o Programme : Patrimoine culturel

Les crédits s'élèvent à 0,494 million d'euros et seront consacrés, pour une part, aux activités archéologiques liées essentiellement aux fouilles préventives et, pour l'autre part, aux activités de valorisation qui en découlent (publications notamment).

▪ **Mission : Développement et attractivité des territoires**

Au budget primitif 2016, une enveloppe de 0,668 million d'euros est proposée et concerne principalement les programmes suivants:

o Programme : Développement économique et promotion du territoire

Les crédits sont proposés à hauteur de 0,585 million d'euros et correspondent aux prestations suivantes:

- en matière de développement économique: 0,228 million d'euros intégrant notamment des prestations d'accompagnement des PMI/PME en matière de stratégie concurrentielle (0,070 million d'euros), l'acquisition de bases de données (0,072 million d'euros) ainsi que les frais généraux liés à la mise en œuvre des animations relatives à l'expansion économique (0,050 million d'euros);

- en matière de promotion du territoire : 0,357 million d'euros principalement constitués de frais liés à l'organisation ou la participation à des salons comme le Salon des Entrepreneurs ou le Salon de l'immobilier d'Entreprises afin de valoriser les atouts économiques du territoire de la Seine-Saint-Denis.

o Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,040 million d'euros, ils recouvrent :

- en matière de développement économique et solidaire : 0,010 million d'euros de cotisation pour la contribution au fonds de prêts d'honneur,

- en matière de participation aux actions de développement territorial de l'emploi : 0,030 million d'euros de cotisation au GIP Emploi Roissy CDG.

- Programme : Politique de la ville et de l'habitat

Une enveloppe budgétaire est inscrite pour 0,030 million d'euros notamment pour la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la cession du patrimoine du Département ainsi que pour la contribution du Département aux chantiers du schéma régional et du plan métropolitain dans les domaines du logement et de l'hébergement.

- **Mission : Direction et animation de l'action départementale**

- Programme : Animation et développement social local

Les crédits imputés à ce chapitre s'élèvent à 0,050 million d'euros destinés, dans la dynamique des projets sociaux du territoire :

- à l'organisation de journées d'études et de conférences délocalisées afin de favoriser des temps de réflexion et d'échanges de pratiques entre les partenaires internes et externes au Département,

- à la mise en place de dispositifs d'innovation sociale qui s'inscrit dans un triple objectif de réponse à des besoins concrets, de soutien managérial et de renforcement du partenariat local.

- Programme : Animation et gestion de projets européens

Il est proposé d'inscrire à ce titre 0,080 million d'euros, en diminution de 29,95 % par rapport à l'exercice précédent (0,114M€). Cette évolution résulte principalement du travail d'internalisation de la gestion des demandes de financements, ce qui permet de réduire le recours à des prestations externes au strict nécessaire.

- Programme : Audit interne

Les crédits inscrits pour 2016 à ce titre s'élèvent au total à 0,019 million d'euros au service du plan annuel d'audit des activités départementales.

- Programme : Information et communication

Les propositions d'inscription pour 2016 concernant ce programme s'élèvent au total à 2,856 millions d'euros, en diminution de 0,69% par rapport au budget précédent.

Elles ont pour objet de valoriser l'action publique départementale notamment par le biais de campagnes de communication sectorielles sur le « Plan Petite Enfance Parentalité » par exemple (0,430 M€), ou plus générales, notamment grâce au magazine Seine-Saint-Denis.fr (1,223 M€), ou via le développement des communications digitales (0,122 M€).

- Programme : Pilotage et stratégie

Les dépenses s'élèvent à 0,596 million d'euros. Elles recouvrent notamment les frais de documentation mis à disposition des services départementaux (0,359M€), les actions liées à la mise en œuvre du projet d'administration numérique (0,165M€), celles liées à la conduite de l'Agenda 21 (0,015M€) et à l'évaluation des politiques publiques (0,040M€). Enfin, les dépenses liées aux actions en matière de coopération territoriale, de dialogue de gestion et à l'observatoire départemental s'élèveront à 0,017 million d'euros.

- **Mission : Écologie urbaine**

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission « Écologie urbaine » s'établissent à 8,496 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- Programme : Biodiversité et nature en ville

Des inscriptions à hauteur de 8,375 millions d'euros sont proposées pour 2016 pour :

- l'accueil, l'éducation à l'environnement et la valorisation de la trame verte : 1,007 million d'euros destinés à accroître et fidéliser le public par le développement de la qualité de l'accueil au sein des parcs,

- l'entretien des parcs et des liaisons vertes: 7,218 millions d'euros portant en grande partie sur l'entretien des parcs départementaux (6,577 millions d'euros) dont 1,097 million d'euros concernant le nettoyage des parcs, 1,040 million d'euros pour l'entretien des surfaces plantées, 0,696 million d'euros pour l'entretien et la réparation des matériels notamment des sanitaires.

- Programme : Qualité de l'environnement urbain

Une enveloppe budgétaire de 0,121 million d'euros est proposée, elle recouvre principalement 0,082 million d'euros de cotisations (Airparif, ORDIF, ALEC.).

- **Mission : Éducation et jeunesse**

Le volume de crédits consacré à la mission « Éducation et jeunesse » s'établit à 19,792 millions d'euros, en augmentation de 44,23% par rapport à celui inscrit au BP 2015.

Toutefois, cette augmentation est à relativiser dans la mesure où le périmètre a été modifiée avec la mise en place du Chèque Réussite (3,450 M€) et la modification de l'inscription comptable des dépenses relatives à l'électricité (2,995 M€) due à la reprise en gestion par le Département dans un enjeu de mutualisation.

- Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Les crédits relatifs au programme « Accueil des collégiens et de la communauté éducative » s'établissent à 12,014 millions d'euros. Ils recouvrent :

- les crédits relatifs à l'action « Moyens de fonctionnement des collèges » s'établissant à 0,145 millions d'euros,

- les crédits relatifs à l'action « Maintenance des collèges », soit 6,235 millions d'euros, en augmentation de 47,31% imputable à la prise en charge par le Département des factures d'électricité dans le cadre d'un groupement d'achat à hauteur à 2,995 millions d'euros,

- les crédits relatifs à l'action « Constructions neuves, rénovations et extensions » à hauteur de 3,834 millions d'euros,

- les crédits relatifs à l'action « Collèges numérique » qui s'établissent à 1,800 million correspondant à la maintenance informatique, en année pleine, des 125 collèges (0,370 M€ au BP 2015).

○ Programme : Projet éducatif départemental

Une enveloppe financière de 7,755 millions d'euros est proposée. Elle intègre l'impact de la mise en place du Chèque Réussite par le Département pour un montant de 3,450 millions d'euros.

Ce chèque d'une valeur de 200 euros est destiné aux élèves de 6ème scolarisés dans les établissements publics de la Seine-Saint-Denis. Ils se composent de 10 bons d'achat de 20 euros permettant d'acheter des fournitures scolaires, des livres et du matériel numérique, utilisables dans les commerces partenaires de Seine-Saint-Denis.

Parmi les autres dépenses :

- une enveloppe de 0,090 million d'euros incluant les crédits pour l'éducation à l'écologie urbaine et le Conseil des collégiens;

- une enveloppe de 0,019 million d'euros consacrée aux actions contre la violence;

- une enveloppe de 3,905 millions d'euros pour la restauration scolaire, en baisse de 7% consécutive à la modification de la méthode de calcul se basant dorénavant sur les effectifs réels.

▪ Mission : Enfance et famille

○ Programme : Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil individuel de la petite enfance, il est proposé une enveloppe budgétaire de 0,200 million d'euros répondant au programme de formation des assistants maternels.

Au titre des Crèches départementales, il est proposé un budget de 1,906 million d'euros.

Ce budget intègre notamment:

- les frais d'alimentation (1,183 M€),
- les changes complets (0,165 M€),
- les produits d'hygiène, de pharmacie et les prestations de laboratoires (0,118 M€),
- les frais de transport des enfants ainsi que ceux de fêtes, cérémonies et de sorties (0,108 M€),
- l'acquisition de livres destinés aux enfants (0,073 M€) et les jouets (0,065 M€).

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Les crédits proposés s'élèvent à 3,502 millions d'euros.

Les frais consacrés à l'accueil familial et en structures collectives représentent la principale dépense imputée à ce chapitre, soit 2,945 millions d'euros pour la prise en charge des frais de transports et des frais liés à la santé (honoraires médicaux, frais d'analyse, produits pharmaceutiques).

Ces crédits intègrent également :

- les dépenses d'honoraires médicaux et paramédicaux pour les candidats à l'adoption (0,020 million d'euros),
- les frais liés à l'accompagnement, destinés notamment aux prestations d'interprétariat et aux actions de remobilisation éducative (0,537 million d'euros).

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les inscriptions budgétaires sont proposées à hauteur de 16,236 millions d'euros. Elle recouvrent :

Les remboursements aux centres de PMI et de planification conventionnés qui représentent la principale dépense. Ils s'élèvent à 14,068 millions d'euros.

Les autres grandes masses de dépenses concernent :

- la prise en charge des examens médicaux (1,065 M€),

- la prise en charge des produits pharmaceutiques et l'achat de petits matériels médicaux (0,415 M€),

- les prestations d'interprétariat (0,450 M€).

▪ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Une enveloppe de 5,418 millions d'euros est proposée au titre de l'exercice 2016. Elle concerne les programmes suivants:

○ Programme : Mobilité durable

Des crédits à hauteur de 0,343 million d'euros sont inscrits, majoritairement destinés au financement de la carte Imagine'R (0,300 million d'euros) et aux cotisations à Ville et transports et à Seine Europe Nord pour un montant de 0,034 million d'euros.

○ Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les inscriptions budgétaires s'établissent à 0,050 million d'euros, en forte diminution par rapport à l'exercice précédent du fait de la fin des indemnisations des riverains avec la mise en service du tramway T8 Épinay-sur-Seine/Villetaneuse (0,300M€ au BP 2015).

○ Programme : Réseau routier

Les crédits inscrits à ce programme s'établissent à 5,025 millions d'euros principalement consacrés à la maintenance et à l'exploitation du patrimoine. La hausse des crédits de ce programme est relative à l'entretien et à la réparation en matière de signalisation tricolore lumineuse (STL) notamment la maintenance des équipements (contrôleurs de carrefours) installés dans le cadre du projet GERFAUT 2 (0,800 M€ contre 0,650 M€ au BP 2015).

▪ **Mission : Ressources humaines**

Les crédits proposés à ce titre en 2016 s'élèvent à 2,632 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont :

- les dépenses concourant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à hauteur de 1,034 million d'euros, lesquelles comprennent les frais de formation des agents départementaux (0,554 million d'euros), les frais liés à la « gestion des compétences » dont les frais d'apprentissage, de validation des acquis de l'expérience, les contrats emploi-formation, mais aussi les frais liés aux opérations de recrutement (0,360 M€), ainsi que les dépenses affectées au développement de la politique de soutien à l'emploi des agents handicapés (0,120 million d'euros) ;
- les frais de déplacement, pour un montant de 1,037 million d'euros, qui comprennent, d'une part, les dépenses occasionnées au titre des congés bonifiés

(0,545 M€) et, d'autre part, les frais de déplacement des agents que ce soit à l'occasion de leur activité professionnelle ou lors de leurs cursus de formation (0,492 M€) ;

- les frais liés à la santé et aux conditions de travail (honoraires médicaux, frais de pharmacie, frais d'études et accompagnement des équipes en difficulté) : 0,337 million d'euros.

- **Mission : Solidarité, Insertion, Santé**

- Programme : Accompagnement social

Le budget 2016 pour le financement d'actions d'accompagnement social est proposé à hauteur de 6,681 millions d'euros.

Il est majoritairement destiné au remboursement des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées, à hauteur de 5,706 millions d'euros.

Parmi les autres dépenses, peuvent être cités:

- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,380 million d'euros,
- dans le cadre du droit au logement, 0,460 million d'euros liés à l'IEPEL instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives, dépense auparavant inscrite au chapitre 65 dans le cadre de l'enveloppe FSL,
- les analyses de pratiques pour 0,050 million d'euros,
- les prestations d'interprétariat pour 0,050 million d'euros.

- Programme : Prévention des conduites à risques

En matière de prévention des conduites à risques, les crédits imputés à ce chapitre s'établissent à 0,416 million d'euros et permettent de financer :

- les frais de fonctionnement de l'espace de prévention Tête à Tête destiné à l'accueil et à l'information des jeunes habitants de la Seine-Saint-Denis (0,162M€),

- les dépenses de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dans sa fonction de centre de ressources, à disposition de tous les professionnels de la prévention et de l'éducation des jeunes publics, que ce soit par l'organisation de formation ou par la réalisation d'études en forme de recherche – action (0,254 M€).

○ Programme : Prévention et promotion de la santé

L'enveloppe budgétaire prévue pour les charges à caractère général liées à la prévention et à la promotion de la santé s'élève à 3,248 millions d'euros dont un montant de 3,032 million d'euros consacrés à la lutte contre les maladies infectieuses ventilé comme suit :

-la mise à disposition de vaccins : 2,261 millions d'euros (1,526 M€ au BP 2015) tenant compte d'une évolution significative de la politique vaccinale tant en dépenses qu'en recettes liée à la fois aux enjeux de santé publique et aux évolutions de la LFSS de 2015 et de la convention signée avec la CPAM. Les vaccinations concernent en grande majorité les actions de la PMI, premier vaccinateur et les séances publiques de vaccination,

-les actions liées aux dépistages, aux consultations, les réalisations d'examens et l'achat de médicaments, soit une enveloppe budgétaire de 0,771 million d'euros.

Dans le cadre de l'action « Santé bucco-dentaire », le budget de 0,215 million d'euros couvre les actions menées dans les écoles, la réalisation de documents d'information ainsi que la prise en charge de fournitures.

○ Programme : Promotion des droits fondamentaux

Le budget alloué aux actions de promotion des droits fondamentaux est proposé en reconduction :

- 0,094 million d'euros destinés aux prestations mises en œuvre par l'Observatoire des violences faites aux femmes,

- 0,006 million d'euros pour la coordination de l'action sociale dont 0,005 million d'euros de cotisation à l'observatoire nationale de l'action sociale décentralisée.

▪ **Mission : Supports internes**

Pour 2016, l'enveloppe budgétaire relative aux supports internes est proposée à hauteur de 51,154 millions d'euros.

○ Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits destinés aux bâtiments départementaux s'établissent à 9,667 millions d'euros composés des inscriptions destinées à assurer:

- d'une part, la fourniture des fluides pour l'ensemble des activités du Département pour un montant de 5,082 millions d'euros,
- d'autre part, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments pour un montant de 4,585 millions d'euros.

○ Programme : Logistique

Les dépenses proposées s'élèvent à 14,388 millions d'euros, en baisse de 4% par rapport au budget précédent. Ces inscriptions se répartissent entre :

- les crédits alloués à la flotte automobile à hauteur de 1,060 million d'euros sont en diminution de 8% compte tenu de la diminution du nombre de véhicules, la réduction de la consommation de carburant et le verdissement du parc,
- la qualité de service pour un budget de 3,530 millions d'euros recouvrant les frais de restauration et de vêture,
- les crédits destinés à la logistique des postes de travail pour un montant de 1,086 million d'euros;
- les crédits relatifs à la logistique des locaux (dépannage, gardiennage, déménagement, entretien ménager) pour un montant de 7,641 millions d'euros,
- les crédits liés aux frais de routage et d'affranchissement s'établissent à 1,070 million d'euros, en constante diminution depuis ces deux dernières années suite à la mise en place des communications dématérialisées qui tendent à réduire le recours aux envois postaux.

- Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

La proposition d'inscription budgétaire au titre de ce programme pour 2016 s'élève au total à 23,916 millions d'euros.

La majorité des dépenses est relative à la gestion immobilière (loyers-charges locatives-taxes foncières). Elles s'élèvent à 22,539 millions d'euros pour l'exercice 2016.

Cette inscription évolue chaque année en fonction de la prise en compte de nouveaux contrats de location et les dénonciations de contrats prévisibles en 2016, ainsi que l'incidence en année pleine des nouveaux contrats conclus en cours d'année 2015.

Les nouveaux contrats pour 2016 concernent essentiellement :

- l'effet de la prise en location de l'immeuble Mermoz au Bourget;
- le relogement des équipes des Circonscriptions départementales de prévention sanitaire (CDDPS) de Saint-Denis – Aubervilliers.

Les principales résiliations ou échéances de contrats concernent :

- la fin du contrat Galliéni à Bobigny;
- la fin du contrat au 140 avenue Jean Lolive à Pantin;
- la fin du contrat Carré Plaza à Bobigny.

Par ailleurs, les crédits prévus au titre des assurances sont reconduits à hauteur de 1,147 million d'euros (responsabilité civile, patrimoine scolaire, patrimoine hors scolaire et véhicules).

Enfin, il est prévu 0,230 million d'euros pour répondre aux démarches de conseil juridique et de contentieux, en diminution de 8 % par rapport à l'exercice antérieur. Cette inscription s'inscrit dans la poursuite des efforts d'internalisation de ces prestations.

○ Programme : Systèmes d'informations

Les crédits relatifs aux systèmes d'informations s'élèvent au total à 3,183 millions d'euros, soit une diminution de 8,82 %. Cette diminution est due notamment aux efforts de maîtrise des dépenses de téléphonie, d'entretien des postes de travail informatiques et copieurs. Ces crédits intègrent:

- les dépenses de téléphonie de l'ensemble des services départementaux (1,372 M€), qui regroupent les frais de téléphonie classique ainsi que les dépenses d'abonnement Internet,
- les frais de maintenance informatique et les droits de licences des diverses applications métiers utilisées par les services (0,883 M€),
- les contrats de maintenance des réseaux téléphoniques et des serveurs informatiques dans une démarche de maintien en condition opérationnelle de ces systèmes (0,467 M€),
- les frais d'entretien des postes de travail informatiques y compris les copieurs de proximité (0,462 M€).

## CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

### CHAPITRE 012

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
Dépenses	371,273	374,753	0,94%

#### PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Missions :</b>			
- Enfance et famille	38,762	42,328	9,20%
- Ressources humaines	332,488	332,394	-0,03%

## CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

### CHAPITRE 012

#### ▪ Mission : Enfance et Famille

Les crédits prévus au Budget Primitif 2016 au titre des rémunérations et charges des assistants familiaux employés par le Département s'élèvent à 42,328 millions d'euros, en augmentation de 9,20% de BP à BP mais qui prend en compte la montée en charge constatée en 2015 : une augmentation de 6% de l'activité constatée.

#### ▪ Mission : Ressources humaines

Les crédits prévus en 2016 au titre des rémunérations et charges du personnel départemental et frais assimilés s'élèvent en quasi stabilité à hauteur de 332,394 millions d'euros.

Cette enveloppe de rémunération et charges intègre les crédits destinés à la rémunération des agents départementaux mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui s'élèvent en 2016 à 6,475 millions d'euros

Cette ensemble de dépenses prend en compte notamment les éléments suivants:

- L'évolution salariale résultant du « glissement vieillesse technicité » (GVT) évalué pour 2016 à 2,570 millions d'euros, essentiellement du fait des avancements d'échelons,
- les impacts de mesures catégorielles qui s'imposent au Département, ce qui est particulièrement le cas, en 2016, de la mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) « quartiers sensibles ».

L'investissement du Département dans les dispositifs d'emplois aidés est maintenu :

- la rémunération des emplois d'avenir accueillis au sein de l'administration départementale, principalement dans les secteurs de la petite enfance, de l'environnement et de la solidarité pour un montant de 1,726 million d'euros (une enveloppe de 0,39 M€ étant également portée sur le chapitre 017),
- la rémunération des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour un montant de 1,585 million d'euros, dont les bénéficiaires sont quant à eux affectés dans les collèges en soutien aux ATTEE.

Il est enfin proposé la mise en place au sein de ce chapitre d'une indemnité kilométrique pour un montant de 0,096 million d'euros en vue de favoriser l'usage de la bicyclette par les agents départementaux pour leurs déplacements domicile-travail.

**ATTENUATIONS DES CHARGES****CHAPITRE 013****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Recettes</b>	<b>1,242</b>	<b>1,147</b>	<b>-7,65%</b>

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE  
CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Enfance et famille	0,050	0,050	
- Ressources humaines	1,192	1,097	-7,97%

## **ATTENUATIONS DES CHARGES**

### **CHAPITRE 013**

Les recettes budgétées au sein de ce chapitre à hauteur de 1,147 million d'euros recouvrent :

- 0,050 million d'euros d'indus auprès des assistants familiaux et des tiers dignes de confiance dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance,
- 1,097 million d'euros principalement liés aux remboursements relatifs aux personnels détachés.

**ATTENUATIONS DE PRODUIT****CHAPITRE 014****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Dépenses</b>	<b>15,683</b>	<b>43,781</b>	<b>179,16%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Mission :</b>			
- Finances	15,683	43,781	179,16%

## ATTENUATIONS DE PRODUIT

### CHAPITRE 014

Les dépenses inscrites à ce chapitre pour l'exercice 2016 s'élèvent à 21,605 millions d'euros. Elles recouvrent :

- **le versement du Département au Fonds de solidarité sur les DMTO**, qui passe de 11,775 millions d'euros inscrits au BP 2015 à 9,412 millions d'euros en 2016, soit le montant prélevé en 2015.

La recette de ce fonds s'est élevée à 40,131 millions d'euros en 2015, montant reconduit au BP 2016.

Ainsi, le produit net du fonds de solidarité s'établit à 30,719 millions d'euros au BP 2016.

- **le prélèvement du Département au Fonds de péréquation sur les DMTO.**

En 2014, le Département avait perçu un produit net au titre de ce fonds de péréquation de 3,421 millions d'euros, ce qui correspondait à l'esprit de la péréquation puisqu'il prenait mieux en compte les charges supportées par les départements et réduisait ainsi davantage les inégalités entre collectivités.

En 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. Elle a ainsi été prélevée de 10,601 millions d'euros, pour un versement de 5,790 millions, soit une contribution nette de 4,811 millions d'euros. Ces montants ont été reconduits au BP 2016.

En parallèle, le Département a alerté le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur au sujet de ce statut de contributeur net, complètement déconnecté de la situation sociale et financière du Département, tout en leur demandant d'étudier les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de redevenir bénéficiaire dès l'année 2016.

- **les restitution de recettes fiscales** pour 1,592 million d'euros, dont une dépense exceptionnelle de 1,417 million d'euros de trop perçu sur taxe d'urbanisme.
- **le prélèvement au titre de la contribution à l'équilibre des finances publiques.**

L'effort de 3,7 milliards d'euros demandé aux collectivités locales en 2015 a été reconduit en 2016.

Ainsi, la participation du Département au redressement des comptes publics devrait s'établir, comme en 2015, à 22,2 millions d'euros en 2016.

Jusqu'à l'exercice 2016, cette contribution était directement déduite par l'administration fiscale, de la recette de DGF versée.

L'instruction comptable M52 a opéré à compter de 2016, le bascul du prélèvement pour la participation au redressement des comptes publics en dépense, ce qui a pour effet de ne pas diminuer la recette brute de DGF.

**ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE****CHAPITRE 016****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
Dépenses	113,290	113,781	0,43%
Recettes	33,704	35,204	4,45%
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>79,586</b>	<b>78,577</b>	<b>-1,27%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
<b>Mission :</b>			
- Autonomie	113,290	113,781	0,43%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	22,304	21,583	-3,23%
- Structuration de l'aide à domicile (Convention CNSA ex-FMAD)	0,424	0,255	%
- Remboursements CESU	10,626	13,160	23,85%

## ALLOCATION DEPARTEMENTALE PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

### CHAPITRE 016

- Mission : Autonomie

#### En dépenses

Le budget prévu au titre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'établit à 113,781 millions d'euros, en évolution de 0,43 % par rapport au budget primitif 2015 (113,290 millions d'euros).

**Le financement prévisionnel de l'allocation ADPA stricto sensu s'élève à 111,974 millions d'euros** (contre 111,397 millions d'euros au budget primitif 2015).

La proposition budgétaire de **81,810 millions d'euros au titre de l'ADPA versée à domicile**, qui représente plus de 71 % de l'enveloppe, connaît une évolution de BP à BP de 0,90 %.

Cette proposition repose, selon les modalités de versement de l'allocation, sur plusieurs hypothèses.

Pour le dispositif Chèques Emploi Service Universel (CESU), l'hypothèse prend en compte la poursuite d'une hausse du nombre de bénéficiaires au regard de la mise en place du CESU gré à gré et mandataire en juillet 2016, une augmentation du nombre moyen de chèques attribués pour le recours au prestataire ainsi qu'une revalorisation des tarifs de 0,5 %.

Le dispositif CESU prévoit que les chèques soient édités à hauteur du plan d'aide prescrit. Les chèques non utilisés font l'objet d'un remboursement au Département l'année suivante.

Concernant le versement de l'allocation sur chaîne, l'estimation se fonde sur un basculement à partir de juillet d'une partie des bénéficiaires en gré à gré au CESU. Elle tient également compte de l'évolution du nombre d'heures constatée pour les interventions en mode gré à gré (1%) et d'une baisse des interventions en mode mandataire de 10 %, ainsi que d'une revalorisation des tarifs de 0,5%.

Enfin, pour les paiements effectués sur factures, les crédits prévisionnels sont en diminution sur une hypothèse de poursuite de la baisse de 1 % chaque mois, constatée depuis 2014, du nombre de bénéficiaires ayant recours à ce mode de paiement.

Au budget primitif 2016, il est proposé d'affecter un montant de **30,164 millions d'euros au financement de l'ADPA versée en établissement**.

La prévision des dépenses d'ADPA en établissement tient compte des évolutions, constatée entre 2010 et 2015, des tarifs par zone géographique et du nombre

d'allocataires finement analysé par niveau de dépendance et zone géographique. Pour les établissements de la Seine Saint Denis, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de 5,5% pour les Gir 1 et 2 et de 1,66 % pour les Gir 3 et 4.

L'inscription au titre des frais d'émission des chèques CESU à régler au prestataire en charge du marché est proposée à hauteur de 0,213 million d'euros en 2016, en diminution par rapport au budget primitif précédent suite à la négociation des frais de gestion opérée dans le cadre du renouvellement du marché public en 2014.

Les autres postes de dépenses inscrits sur ce chapitre comprennent :

- les évaluations médico-sociales pour lesquelles il est proposé de reconduire le montant de l'enveloppe 2014, soit un montant de 0,9 million d'euros ;
- les dépenses liées à la mise en œuvre de la convention passée avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la structuration de l'aide à domicile, pour un montant de 0,434 million d'euros (contre 0,496 million d'euros au budget primitif 2015), dont 0,394 million d'euros dans le le cadre de la mise en œuvre de la 3ème convention.

### **En recettes**

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève à 35,204 millions d'euros au budget primitif 2016, en évolution de 4,45 % par rapport au budget primitif 2015 (33,704 millions d'euros).

La tendance constatée depuis 2014 d'une progression des recettes liée au remboursement des CESU non utilisés se confirme. La recette est estimée à 13,160 millions d'euros en 2016 (contre 10,626 millions d'euros au budget primitif 2015) en tenant compte d'un taux de 28% de CESU non encaissés.

Par ailleurs, l'inscription des recettes relative à la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établit à un montant de 21,583 millions d'euros.

En outre, une inscription de 0,255 million d'euros est proposée dans le cadre de la convention CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département de la Seine-Saint-Denis, dont 0,215 million d'euros dans le cadre de la 3ème convention.

Au global, la prévision 2016 en matière d'ADPA repose sur une dépense nette d'allocation de 98,622 millions d'euros (déduction faite des recettes CESU, des recouvrements d'indus). La compensation de la CNSA est, dans ce cadre, de l'ordre de 21,88%.

**REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE****CHAPITRES 015 et 017****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
Dépenses	469,915	469,149	-0,16%
Recettes	8,738	8,156	-6,66%
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>461,177</b>	<b>460,993</b>	<b>-0,4%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
- Financement des allocations RSA	445,796	445,796	
- Insertion des allocataires	23,571	23,056	-2,1%
- Autres frais (gestion CAF, annulations de titres...)	0,440	0,297	-35,9%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2016/2015</i>
- Insertion des allocataires (FSE)	6,638	6,056	-8,77%
- Recouvrement des indûs	2,100	2,100	

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

### CHAPITRES 015 et 017

Les crédits affectés aux dépenses en matière de RSA s'élèvent au budget primitif 2015 à 469,149 millions d'euros et recouvrent principalement :

- le financement de l'allocation RSA (hors ex-API) à hauteur de 387,388 millions d'euros en stricte reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent;
- le financement de l'allocation RSA au titre des bénéficiaires de l'ex-API, soit une dépense de 58,408 millions d'euros en stricte reconduction par rapport au budget de l'exercice précédent;
- les actions d'insertion menées en faveur des allocataires du RSA, qui s'élèvent à 23,056 millions d'euros.

#### ***Le Financement de l'allocation RSA***

Le financement de l'allocation RSA (y compris l'ex-API) s'élève à 445,796 millions d'euros au budget primitif 2016.

Il s'agit d'une reconduction du montant inscrit au BP 2015 car, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, le Département ne pourra assumer une nouvelle augmentation de la dépense en 2016. Seule une compensation supplémentaire pourrait nous permettre un réajustement du même montant.

Les deux dernières mensualités de l'année 2015 ont ainsi franchi le cap symbolique des 40 millions d'euros et des 100 000 bénéficiaires. Malgré une inscription en hausse de 5,2 % au BP 2015 par rapport à l'exercice précédent, le Département devra dégager 4 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir assurer le paiement intégral de la prestation.

Il est donc indispensable que le Département de Seine-Saint-Denis soit immédiatement bénéficiaire de mesures d'urgence qui nous permettent de passer le cap de 2016.

#### ***Le Financement de l'insertion des allocataires du RSA***

L'enveloppe budgétaire proposée au titre de l'insertion des allocataires du RSA s'élève au budget primitif 2016 à 23,056 millions d'euros. Les dépenses d'insertion en faveur des allocataires du RSA et de leurs ayants droit imputées au chapitre 017 se répartissent de la façon suivante :

- Les actions territorialisées d'insertion socioprofessionnelle (projets de ville) : 10,405 millions d'euros, s'inscrivant dans un dispositif cofinancé (FSE);
- L'insertion professionnelle : 7,401 millions d'euros, intégrant les contrats aidés, pour un montant de 1,404 million d'euros ;

- L'insertion sociale et l'accompagnement des parcours : 1,980 million d'euros, dont 1,470 million pour le subventionnement des actions permettant un meilleur accès aux droits fondamentaux et aux soins, ainsi que pour proposer aux jeunes en insertion un accompagnement socioprofessionnel adapté.

## **Recettes**

### *Insertion : actions territorialisées (projet de ville)*

La recette prévisionnelle au titre du Fonds social européen (FSE) s'élève à 6,056 millions d'euros. Elles seront perçues au titre :

- de la précédente programmation 2007-2013,
- de la nouvelle programmation 2014-2020.

### *Financement de l'allocation RSA*

Les recettes liées aux recouvrements des indûs RSA socle et majoré sont proposées en reconduction, à hauteur de 2,100 millions d'euros.

**VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)****CHAPITRE 023****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>46,318</b>	<b>90,411</b>	<b>95,20%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission : Finances</b> - Virement à la Section d'investissement	46,318	90,411	95,20%

**VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)**

**CHAPITRE 023**

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de 90,411 millions d'euros.

## OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

### CHAPITRE 042

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
Dépenses	57,628	58,924	2,25 %
Recettes	11,117	13,199	18,52%
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>46,511</b>	<b>45,725</b>	<b>-1,69%</b>

#### PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission : Finances</b>			
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	31,298	32,129	2,7 %
-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5,000	2,631	-47,4 %
- Dotations aux amortissements des matériels et mobiliers	8,438	9,726	15,3 %
- Dotations aux amortissements des bâtiments	10,432	10,472	0,4 %
- Dotations aux amortissements des frais d'études	0,760	1,292	70 %
- Dotations aux amortissements des IRA	1,700	2,674	57,3 %

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission : Finances</b>			
- Quote-part des subventions	8,329	8,752	5,1 %
- Neutralisation des amortissements	2,386	2,223	- 6,8 %
- Dette		1,620	

## **OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

### **CHAPITRE 042**

#### **DEPENSES**

Une dépense d'ordre pour un montant de 2,674 millions d'euros est portée à ce chapitre représentant l'étalement annuel des indemnités de remboursement anticipé des emprunts structurés réaménagés et de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt refinancé.

D'autre part, une dépense d'ordre d'un montant de 56,250 millions d'euros est inscrite au titre des dotations d'amortissement.

#### **RECETTES**

Une recette d'ordre pour un montant de 1,620 million d'euros est portée à ce chapitre représentant l'inscription comptable de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt refinancé.

Par ailleurs, une recette d'ordre d'un montant de 10,974 millions d'euros est inscrite au titre des opérations de régularisation des amortissements.

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

### CHAPITRE 65

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>631,552</b>	<b>589,121</b>	<b>-6,72%</b>

#### PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Autonomie	224,262	209,301	-6,67%
- Citoyenneté active, solidarité internationale et sports	12,862	12,874	0,09%
- Conduite des politiques départementales	2,652	2,405	-9,30%
- Culture, patrimoine, archives	18,062	18,266	1,13%
- Développement et attractivité des territoires	5,400	5,723	5,97%
- Écologie urbaine	4,242	3,123	-26,39%
- Éducation et jeunesse	37,668	32,873	-12,73%
- Enfance et famille	225,214	205,175	-8,90%
- Finances	36,126	36,117	-0,03%
- Réseau routier et mobilité durable	47,299	47,337	0,08%
- Ressources humaines	2,454	2,497	1,77%
- Solidarité, insertion, santé	15,274	13,401	-12,26%

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

### CHAPITRE 65

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

- **Mission : Autonomie**

Au budget primitif 2016, les crédits prévus au titre de la mission Autonomie s'établissent à 209,302 millions d'euros, soit une baisse de 6,67 % par rapport au budget précédent.

Cette baisse s'explique par l'extension du paiement différentiel, entamé en 2014, au titre de l'aide sociale à l'enfance, à la fois pour les secteurs personnes âgées et personnes handicapées.

Ainsi dans le cadre du paiement différentiel, les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement versent directement leur contribution aux établissements pour régler une partie de leurs frais de séjour. Le Département ne finance alors aux établissements que la différence non couvertes par les ressources des bénéficiaires.

A activité équivalente, les inscriptions en dépenses et en recettes diminuent mécaniquement.

- Programme : Personnes âgées

L'ensemble des dépenses inscrites à ce chapitre en faveur des personnes âgées s'établit à 40,930 millions d'euros, en diminution de 28,58% par rapport au budget précédent.

Au titre de l'accueil des personnes âgées en établissement, le budget s'élève à 39,880 millions d'euros.

Il prend en compte une stabilisation du nombre de bénéficiaires depuis 2011 notamment en province et dans les autres départements d'Ile de France et une évolution des tarifs(constatée entre 2010 et 2015) variable selon le type de structure et la zone géographique ainsi que l'élargissement de la mise en œuvre du paiement différentiel.

Au titre de l'accompagnement à domicile, les différentes prestations sur la base d'un budget global de 0,549 million d'euros comprennent principalement :

- le financement de l'accueil de jour au profit des personnes souffrant de la maladie d'alzheimer (ADAJA) : 0,312 million d'euros. Cette prévision prend en compte une évolution du tarif journalier de 0,5% et un taux d'occupation constant,

- l'hébergement temporaire des personnes âgées en établissement: 0,167 million d'euros,

- le financement de l'allocation chèque taxi: 0,011 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative : 0,051 million d'euros.

En fin, le financement des CLIC s'élève de 0,501 million d'euros intégrant un dispositif expérimental à l'échelle d'un bassin gérontologique pour préfigurer la mise en œuvre d'un système de convergence entre les démarches de coordination et d'intégration (MAIA, filières gériatriques, bassin gérontologique, futur PAERPA...).

- o Programme: Personnes handicapées

Les inscriptions relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées en 2016 sont proposées à hauteur de 168,372 millions d'euros.

L'enveloppe consacrée à l'accueil des personnes handicapées en établissement est fixée à 100,385 millions d'euros. Elle intègre:

- 97,895 millions d'euros pour le financement de l'hébergement en établissement sur la base des hypothèses suivantes: l'ouverture de 80 places et un taux directeur de 0,6% en Seine-Saint-Denis,
- 0,438 million d'euros au titre de l'accueil familial, tenant compte du passage de 29 à 30 familles,
- 2,052 millions d'euros relatifs aux frais de scolarité et d'internat.

L'enveloppe proposée pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile s'établit à 63,697 millions d'euros. Elle comprend principalement la prestation de compensation du handicap, soit 48,900 millions d'euros (44,313 M€ au BP 2015), en progression de 10,35% par rapport au BP 2015. La prévision 2016 extrapole les évolutions observées en 2015: augmentation de 34 bénéficiaires par mois et un montant mensuel moyen de 864 euros.

En recettes, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 12,993 millions d'euros. Outre la PCH, les autres principales dépenses dans le champ de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile sont les suivantes :

- 11,702 millions d'euros au titre de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), en diminution de 4,32% par rapport au budget précédent,
- 2,693 millions d'euros pour le financement des services d'accompagnement. Ces crédits permettront de financer 8 SAMSAH pour un total de 282 places et 2 SAVS pour un total de 80 places,
- 0,222 million d'euros pour l'aide ménagère,
- 0,097 million d'euros pour le soutien à la vie associative (soutien aux projets permettant de favoriser l'accès au sport, à la culture ainsi qu'à la vie quotidienne),

- 0,050 million d'euros concernant l'aide complémentaire au titre du fonds de compensation du handicap géré par la MDPH,
- 0,021 million d'euros pour l'allocation cécité.

Est par ailleurs inscrite à ce chapitre la participation du Département au fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées MDPH, qui s'établit à 4,290 millions d'euros au budget primitif 2016 (3,658 M€ au BP 2015).

- **Mission: Citoyenneté active, Solidarité internationale et Sports**

- Programme: Solidarité, coopération internationales

Il est proposé d'inscrire pour ce programme une enveloppe de 0,189 million d'euros en 2016.

Ces dépenses sont essentiellement constituées de subventions versées à des associations avec lesquelles le Département noue des partenariats à l'occasion d'actions de coopérations décentralisées (chantiers de jeunes, chantiers d'insertion etc. : 0,046 M€), de promotion de la culture de la paix (0,015 M€), ainsi que des associations intervenant au titre du soutien au développement durable, au commerce équitable au niveau international en coopération avec Via le Monde (0,128 M€).

- Programme: Sport et loisirs

Les crédits prévus en 2016 au titre du soutien du Département au développement des pratiques sportives et des activités de loisirs s'élèvent à 12,685 millions d'euros.

Le soutien départemental se concrétise selon diverses modalités:

- le subventionnement d'actions éducatives de sport et de loisirs auxquelles il est prévu de consacrer 1,843 millions d'euros, qu'il s'agisse d'actions produites par les grands partenaires sportifs et éducatifs du Département, notamment dans le cadre des interventions lors des congés scolaires (1,043 M€), des actions conduites par les communes dans le cadre des opérations d'été Ville-Vie-Vacances ou de leurs projets à rayonnement départemental (0,030 M€), ou encore du financement des BAFA au bénéfice des jeunes de Seine-Saint-Denis (0,340 M€), ou enfin, la participation départementale pour la gestion de la base de loisirs de Champs sur Marne (0,430 M€) ;
- la participation départementale aux organismes de gestion d'équipements sportifs à savoir le Syndicat interdépartemental du parc des sports (SIGPS) pour la gestion des sites de Bobigny et de Saint-Denis (1,937 M€), et l'ASPTT pour la gestion du stade Raoul Montbrant à Pantin (0,180 M€);
- le subventionnement en faveur du développement des disciplines sportives à hauteur de 7,840 millions d'euros, principalement à des grands partenaires sportifs conventionnés afin qu'ils portent une stratégie structurante de leur discipline à

l'échelle du département (5,022 M€), des clubs sportifs au regard de leurs performances (évolution à un haut niveau, national ou international : 1,370 M€), des comités sportifs départementaux pour les aider à structurer l'encadrement sportif et technique de leurs disciplines (1,286 M€), et des associations sportives des collèges (0,092 M€);

- l'aide à l'organisation de manifestations sportives irriguant le territoire départemental, qui sera particulièrement marquée en 2016 par la Coupe d'Europe de football et le soutien de la candidature aux Jeux olympiques de 2024 (0,830 M€) .

- **Mission: Conduite des politiques départementales**

- Programme: Assemblée départementale

Les crédits proposés au titre de 2016 s'élèvent à 2,405 millions d'euros et correspondent aux indemnités versées aux élus départementaux au titre de l'exercice de leur mandat électif et des cotisations sociales qui y sont associées

- **Mission: Culture, Patrimoine, Archives**

- Programme: Archives

Les crédits proposés à ce titre en 2016 s'élèvent à 0,053 million d'euros et sont destinés au soutien départemental aux associations mémorielles autour du souvenir de la déportation et de la résistance pendant la seconde guerre mondiale.

- Programme: Culture

Les crédits affectés à ce programme atteignent en 2016 un montant total de 18,028 millions d'euros et ont pour objet de promouvoir le déploiement et l'enracinement sur tout le territoire départemental des pratiques artistiques dans toutes leurs composantes.

L'intervention départementale en ces domaines revêt plusieurs dimensions:

- le soutien aux acteurs culturels pour leur permettre de développer une offre culturelle diversifiée et du meilleur niveau artistique: 12,042 millions d'euros;

C'est à ce titre que le Département participe au financement de grands partenaires du spectacle vivant tels que la MC93, les Centres dramatiques nationaux (théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, théâtre de la Commune à Aubervilliers et le Nouveau Théâtre de Montreuil), le Centre National des Arts de la Rue et la scène de musique actuelle Le Triton aux Lilas (4,640 M€),

C'est également dans ce cadre que le Département soutient l'organisation de festivals dont notamment le festival Banlieue Bleue dans le domaine du Jazz, le festival de Saint Denis pour la musique classique, le festival Africolor dans le domaine des musiques actuelles ou le festival de danse contemporaine de Bagnolet ont acquis une notoriété dépassant de loin le territoire départemental et offrent à leurs publics le meilleur de chaque discipline (2,461M€),

Cela se traduit aussi par le soutien à un nombre important de lieux d'envergure départementale (lieux dit intermédiaires et théâtres de ville) qui, souvent en coopération avec les grands partenaires, contribuent à irriguer le territoire départemental (1,753 M€),

C'est encore par un soutien direct aux artistes pour leur permettre de réaliser en Seine-Saint-Denis leurs projets que ce soit sous forme de résidence artistique, avec une commune d'accueil, ou sous forme d'aide à la production d'œuvres (par exemple l'aide à la production de courts métrages cinématographiques) (1,791 M€).

En 2016, ces financements viseront notamment à consolider et valoriser les actions en direction de la petite enfance, développer des projets en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et amplifier les actions culturelles dans les parcs départementaux (poursuite du dispositif de lectures dans les parcs «l'été en herbe» et développement des actions culturelles autour du «jardin des merveilles» constitué dans la parc de la Poudrerie).

- le soutien envers des partenaires porteurs de projets fédérateurs dans leur domaine artistique à hauteur de 3,315 millions d'euros, permettant le développement des publics par des actions principalement orientées vers les jeunes, au nombre desquels on peut citer les associations Citoyenneté Jeunesse en matière d'éducation populaire, Fondation 93 dans le domaine de la culture scientifique, le Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ) dans le domaine de la lecture publique en direction de l'enfance et de la jeunesse ou encore Chroma en ce qui concerne les musiques amplifiées;

- le financement d'actions visant au développement des pratiques en amateurs, comme c'est particulièrement le cas avec le développement du dispositif Culture et Art au Collège (1,340 M€), mais aussi le soutien aux établissements d'enseignement artistiques implantés en Seine-Saint-Denis (0,525 M€), ou encore l'aide apportée à des associations d'artistes amateurs, en particulier dans les diverses formes de pratiques musicales (0,166 M€).

Ces financements permettront notamment en 2016 de déployer le dispositif DEMOS en Seine-Saint-Denis en liaison avec la Cité de la musique en multipliant les territoires concernés (création d'un deuxième orchestre de jeunes sur le territoire d'Est Ensemble) et par la diversification des partenaires financiers (CAEE, CAF...);

- l'aide à la structuration d'une offre territorialisée en coopération avec les communes qui en expriment le souhait par des Conventions de coopération auxquelles il sera consacré 0,460 million d'euros. En 2016, il sera notamment recherché un élargissement des coopérations avec les diverses collectivités voisines dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

○ Programme: Patrimoine Culturel

Les crédits proposés à ce titre en 2016 s'élèvent au total à 0,185 million d'euros essentiellement destiné au soutien aux associations historiques (Mémorial de la Shoah, Fondation du patrimoine, Amis de la revue archéologique, Association de l'histoire vivante à Montreuil) et aux musées (musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, musée de Montreuil, musée de l'immigration de la Porte Dorée à Paris dans le cadre d'un partenariat sur l'histoire de l'immigration qui est un élément important de l'histoire de la Seine-Saint-Denis).

▪ **Mission : Développement et attractivité du territoire**

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2016 s'élèvent à 5,723 millions d'euros. Elles se déclinent entre les programmes suivants:

○ Programme : Aménagement

Les crédits prévus s'établissent à 1,107 million d'euros et recouvrent:

- un montant de 0,990 million au titre du versement au CAUE et un montant de 0,057 million d'euros pour soutenir les partenaires de l'aménagement dans le cadre de la poursuite de conventions d'études avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU);

- un montant de 0,030 million d'euros pour la poursuite du soutien aux espaces numériques mis en place au niveau local.

○ Programme : Développement économique et promotion du territoire

Une enveloppe de 2,230 millions d'euros est affectée aux actions suivantes :

- *Le développement économique à hauteur de 0,430 million d'euros pour soutenir :*

• les projets économiques territoriaux ainsi que le financement et la création de TPE (initiative 93, Réseau d'entreprendre et Plaine commune Initiatives): 0,260 million d'euros;

• les organismes consulaires et autres partenaires : 0,090 million d'euros versés notamment à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – délégation de Seine-Saint-Denis et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

• la participation au financement du pôle média Grand Paris et CGPME 93 pour un montant de 0,080 million d'euros;

• la création et l'innovation: 0,020 million d'euros versés à Scientipole initiative pour le financement de la création d'entreprise.

- *La promotion du territoire, soit 1,487 million d'euros destiné :*

- au développement touristique : 1,405 million d'euros de subvention au CDT 93,
  - au soutien à des manifestations liées à la promotion économique et territoriale : 0,082 million d'euros, dont une partie est affectée au festival Dimension 3.
- *La recherche et les pôles de compétitivité : les crédits inscrits s'élèvent à 0,293 million d'euros. Ils doivent permettre :*
- la pérennisation et le développement des pôles de compétitivité par l'accompagnement de leurs structures de gouvernance : Cap Digital, Medicen, Astech, Advancity et Systématique Paris Région pour un montant de 0,273 million d'euros;
  - le soutien et la promotion des secteurs de biotechnologies pour un montant de 0,020 million d'euros.
- Programme : Économie sociale et solidaire, emploi et formation

Pour 2016, la proposition budgétaire s'élève à 1,912 million d'euros et se décline au travers des axes suivants :

- *l'accès à l'emploi pour lequel les crédits sont proposés à hauteur de 1,058 million d'euros et doivent permettre de mettre en œuvre :*
- des actions pour faciliter l'accès à l'emploi: 0,195 million d'euros, démarche partenariale avec des entreprises par la conclusion de chartes « Seine-Saint-Denis Égalité »,
  - le soutien à des organismes de formation professionnelle: 0,350 million d'euros attribué à l'École de la Deuxième Chance (E2C) pour son dispositif d'intégration professionnelle des jeunes adultes sans diplôme, ni qualification,
  - le développement du dialogue social: 0,488 million d'euros proposé à destination des organisations syndicales départementales et des associations de consommateurs,
  - le soutien par le biais de prime de stages aux personnes non indemnisées dans le cadre de stage et engagées dans un parcours de formation via les chartes pour l'emploi: 0,015 million d'euros,
  - le soutien à des initiatives territoriales : 0,010 million d'euros.
- *L'économie sociale et solidaire, soit 0,728 million d'euros destiné :*
- au soutien des emplois associatifs : 0,240 million d'euros. Le Département participe au cofinancement des postes des jeunes non qualifiés pour un premier accès à l'emploi permettant le développement de nouveaux projets associatifs et coopératifs;
  - à l'aide à la création et au développement des entreprises : 0,260 million d'euros dans le cadre des appels à projets permettant ainsi de maintenir ou créer des emplois locaux pour les séquanais-dyonisiens. Il permet également la structuration des acteurs de

l'économie sociale et solidaire sur le territoire par le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique ;

- au soutien des associations en difficulté afin de redéfinir leurs projets associatifs et de ce fait maintenir ou développer l'emploi en Seine-Saint-Denis : 0,025 million d'euros;
- au soutien à la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire par une aide apportée aux structures porteuses de postes de facilitateurs qu'elles soient collectivités territoriales (0,116 million d'euros) ou associations (0,087 million d'euros);
- Des actions de formation professionnelle : 0,125 million d'euros, notamment au titre de l'expérimentation « libérez votre avenir professionnel » et ses prolongements (semaine des métiers de l'industrie...) et pour le soutien à la structure Altermédia.

- Programme: Politique de la ville et habitat

Les subventions et participations allouées au titre de ce programme sont proposées à hauteur de 0,474 million d'euros et intègrent:

- un montant de 0,175 million d'euros au titre de l'Habitat, principalement 0,171 million d'euros versés aux associations (ADIL, CNL, CLVC, GCL, ABC) et 0,014 million d'euros pour la mission locale des copropriétés de Clichy-sous-Bois;
- un montant de 0,299 million d'euros au titre de la Politique de la Ville comprenant les contrats de ville et le soutien à l'association «Profession Banlieue».

- **Mission : Écologie urbaine**

Les crédits proposés pour l'exercice 2016 s'établissent à 3,123 millions d'euros se déclinant entre les programmes suivants:

- Programme: Biodiversité et nature en ville

Les crédits proposés à hauteur de 0,303 million d'euros concernent pour 0,203 million d'euros le soutien aux partenaires associatifs mettant en place des projets sur les parcs départementaux en couplant à la fois l'animation d'un réseau de bénévoles et l'organisation d'activités pour le public. L'objectif étant de sensibiliser la découverte de la biodiversité et de la nature en Seine-Saint-Denis. A cela s'ajoute, un budget de 0,100 million d'euros au titre de la participation au Syndicat d'études et de gestion de la base de plein Air et de loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts.

- Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une inscription budgétaire de 2,820 millions d'euros doit permettre :

- un versement de la contribution du budget principal au budget annexe d'eau et d'assainissement pour un montant de 1 million d'euros;

- une participation du Département aux «Grands Lacs de Seine», institution départementale des barrages-réservoirs, à hauteur de 1,725 millions d'euros, en diminution de 16% par rapport à l'exercice précédent;
- une participation à des projets s'inscrivant dans le plan climat énergie territorial à hauteur de 0,095 million d'euros.

- **Mission : Éducation et jeunesse**

Pour l'exercice 2016, les crédits proposés s'élèvent à 32,873 millions d'euros et se répartissent entre les programmes suivants:

- Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe de 22,599 millions d'euros est proposée, principalement destinée à l'attribution de moyens sous forme de dotations aux établissements et s'inscrivant dans la priorité donnée à la réussite pour tous.

Ils se répartissent entre :

- la dotation de fonctionnement des collèges publics pour un montant de 15,599 millions d'euros tenant compte du changement de périmètre opéré avec la gestion par le Département des fluides;

- la dotation de fonctionnement des collèges privés pour un montant de 6,800 millions d'euros.

Par ailleurs 0,200 million d'euros seront versés à la Région pour le paiement des fluides des cités mixtes pour la partie collège.

- Programme: Actions pour la jeunesse

Une enveloppe financière d'un montant de 0,096 million d'euros est inscrite à ce chapitre :

- 0,035 million d'euros affecté à l'action «Mobilité européenne des jeunes» notamment dans le cadre du Dispositif Plus Citoyen,

- 0,061 million d'euros affecté à l'action «Engagement citoyen des jeunes» dans le cadre de la continuité des projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion.

- Programme: Projet éducatif départemental

Un budget de 10,178 millions d'euros est par ailleurs consacré au projet éducatif départemental, se décomposant entre les actions suivantes:

- les crédits destinés à la restauration des collégiens, qui constitue le poste le plus important de ce programme et s'établit à 8,700 millions d'euros, en baisse de 12% du

fait de la modification de la méthode de calcul des effectifs se basant désormais sur des effectifs réels;

- l'action «Se construire» avec d'une part, la poursuite des projets relatifs à la prévention de la violence, de l'éducation à l'image, et de la prestation temps libre et, d'autre part, une nouvelle mesure «Initiative Parent co-éducation», soit au total 0,521 million d'euros;

- l'action «Se former» d'un montant de 0,686 million d'euros finance par l'attribution de subventions aux associations, aux Communes et aux structures intercommunales pour la prévention du décrochage scolaire, l'orientation et la formation des collégiens;

- l'action « S'engager » d'un montant de 0,271 million d'euros qui est principalement destiné au financement du partenariat citoyenneté et du conseil des collégiens.

▪ **Mission : Enfance et famille**

○ Programme : Accueil de la petite enfance

Les crédits inscrits au présent chapitre, au titre de l'accueil de la petite enfance, s'établissent à 8,451 millions d'euros. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 1,616 millions d'euros destinés aux subventions en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- 6,092 millions d'euros au titre de l'allocation départementale accueil jeune enfant Seine-Saint-Denis ADAJE, aide mise en place en 2008 et destinée aux familles ayant choisi un mode d'accueil individuel,
- 0,300 million d'euros dans le cadre du transfert à la commune de Bondy de l'ancienne crèche « La Régale »,
- 0,400 million d'euros pour des subventions additionnelles dans le cadre du FODDAC,
- 0,043 million d'euros pour le subventionnement d'actions d'éveil auprès des enfants des crèches départementales.

○ Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,907 million d'euros est prévue, principalement destinée :

- au financement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour un montant de 0,736 million d'euros tenant compte du projet d'ouverture d'un 3ème CAMSP de 100 places supplémentaires. Le coût annuel est évalué pour notre collectivité à 0,200 M€ en année pleine (20% de prise en charge obligatoire par le Département, les 80% restants étant à la charge de l'Etat),
- au financement du Centre DELTHIL concernant le dépistage des handicaps visuels et auditifs à hauteur de 0,155 million d'euros.

○ Programme : Aide sociale à l'enfance

Le budget primitif 2016 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance s'établit à 195,816 millions d'euros.

● Action : Accompagnement

L'enveloppe de 43,713 millions d'euros prévue au budget primitif 2016, en progression de 3,71% par rapport au budget précédent se répartit principalement entre les dispositifs suivants :

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, qui sont des mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, qui constituent des mesures administratives) : 11,007 millions d'euros, qui intègre la création d'un service d'AEMO intensive avec possibilité d'hébergement exceptionnel. Le surcoût sur l'exercice est estimé à 1,2 million d'euros sur la base d'une ouverture en avril prochain (1,6 M€ en année pleine),
- l'accueil en maisons et centres maternels : 4,262 millions d'euros pour participer au fonctionnement du pôle mère/enfant du Centre départemental de l'enfance et de la famille CDEF, 2,729 millions d'euros de participations en faveur des structures mères/enfants ainsi que 8,368 millions d'euros pour les autres hébergements, qui intègre une augmentation de 6% de l'activité constatée en 2015,
- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) : 2,925 millions d'euros,
- les aides financières : 9,540 millions d'euros, en diminution de 3,16% par rapport au budget précédent tenant compte des réflexions engagées en matière d'hébergement hôtelier,
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles : 4,394 millions d'euros,
- l'allocation d'autonomie jeunes majeurs, instaurée en 2014 : 0,324 million d'euros.

● Action : Prévention spécialisée

Au budget primitif 2016, les crédits proposés au titre du financement de la prévention spécialisée s'élèvent à 13,819 millions d'euros, en reconduction par rapport au budget précédent.

● Action : Accueil en structures collectives

Les frais d'hébergement en structures collectives constituent le principal poste de dépenses, avec une inscription proposée à 116,440 millions d'euros, en baisse de 8,8 % par rapport au budget précédent.

Cette baisse amorcée depuis 2014, s'appuie essentiellement sur les nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, l'instauration d'une péréquation nationale de l'accueil de mineurs isolés et une stabilisation de l'activité malgré les flux de l'urgence.

Par ailleurs en 2016, des pistes d'économies sont proposées assorties de projets innovants constituant une alternative au placement en référence à la loi du 5 mars 2007.

En effet, les places d'accueil libérées dans le département par les jeunes majeurs orientés vers des accompagnements plus souples, l'insuffisance d'une partie des réponses actuelles aux problématiques des adolescents, des petits et des fratries, permettent d'envisager une refonte des réponses de la protection de l'enfance (accueil et accompagnement).

L'année 2016 se trouve à un moment charnière des évolutions à conduire pour mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles. Un travail spécifique sera également engagé avec l'autorité judiciaire pour maîtriser l'enjeu de l'urgence et offrir des réponses alternatives.

- **Action : Accueil familial**

Une enveloppe de 21,787 millions d'euros, en hausse de 1,15 % par rapport au budget primitif précédent, est proposée au titre de l'accueil familial.

Cette progression est exclusivement imputable au placement familial spécialisé, budget à hauteur de 17,795 millions d'euros, en progression de 1,77% intégrant l'extension du placement familial de l'association Jean Coxtet de 20 places d'accueil d'urgence à partir de septembre 2016 (budget prévu à 0,309M€ estimé à 1,2M€ en année pleine).

Les autres principales dépenses se ventilent de la façon suivante :

- le remboursement de frais engagés par d'autres Départements proposé en reconduction à hauteur de 1,6 million d'euros,
- les indemnités versées aux Tiers dignes de confiance (TDC), soit 1,365 million d'euros,
- l'allocation d'habillement, dépense reconduite à hauteur de 1,2 million d'euros.

- **Mission : Finances**

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 36,117 millions d'euros en 2016. Les principales dépenses correspondent, d'une part, à la participation du département aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (33,057 M€) et, d'autre part, au frais de fonctionnement des Services communs de la Préfecture de Police de Paris (services vétérinaires, institut médico-légal notamment) pour 2,810 millions d'euros, soit le même montant qu'au BP 2015.

- **Mission : Réseau Routier et mobilité durable**

- **Programme : Mobilité durable**

Au titre de la mobilité durable, les inscriptions budgétaires s'établissent à 47,222 millions d'euros.

Outre la participation du Département au remboursement de la carte Imagine'R (0,593 M€), les inscriptions tiennent compte de la contribution du Département au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Cette participation est reconduite à hauteur de 46,629 millions d'euros.

- Programme : Réseau routier

Les crédits proposés s'élèvent à 0,115 millions d'euros . Ils recouvrent 0,050 million d'euros au titre de la convention relative à l'entretien de l'A186 sur Romainville/Montreuil ainsi que 0,065 million d'euros versés à la Prévention routière et au Centre d'information et de documentation du Bruit (CIDB).

- **Mission : Ressources humaines**

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre en 2016 une enveloppe budgétaire de 2,497 millions d'euros. Ces crédits sont notamment destinés :

- au financement des subventions versées aux associations du personnel que sont le Comité départemental des œuvres sociales et l'Association sportive des personnels départementaux;
- au financement des programmes de pré-recrutement représentés par les bourses permettant d'anticiper les besoins de personnel notamment dans la filière médico-sociale;
- à la contribution au Fonds national de compensation du SFT.

- **Mission : Solidarité, insertion, santé**

- Programme : Accompagnement social

Les crédits proposés au présent chapitre s'élèvent à 11,206 millions d'euros recouvrant :

- 9,757 millions d'euros relatifs aux fonds sociaux, le Fonds de solidarité logement FSL (7,677 M€ auxquels s'ajoutent 0,465 M€ inscrits au chapitre 011) et le Fonds de solidarité Energie (2,080 M€).

Une recette issue de la contribution des bailleurs sociaux au dispositif FSL, est inscrite au chapitre 75, sur la base d'une reconduction de 0,850 million d'euros. La contribution des fournisseurs d'énergie est attendue quant à elle à hauteur de 1,525 million d'euros, en progression de 1,67% par rapport au budget précédent ;

- 1 million d'euros au titre des secours exceptionnels (aides aux ménages sans enfants) ;
- 0,449 million d'euros de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la prévention et de l'action sociale.

- Programme : Insertion

Les crédits prévus au présent chapitre s'élèvent pour l'année 2016 à 1,280 million d'euros destinés à l'insertion sociale et à l'accompagnement des parcours. Il s'agit du financement des dispositifs suivants :

- le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour 1,047 million d'euros,
  - les aides aux permis de conduire pour 0,232 million d'euros.
- Programme : Prévention et promotion de la santé

Les crédits de subventions et de participations affectés à la santé publique s'établissent au budget primitif 2016 à 0,645 million d'euros. Ils comprennent :

- 0,450 million d'euros au titre de la prévention des cancers (GIP CDC 93),
  - 0,146 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses,
  - 0,050 million d'euros au titre de la promotion de la santé, de la veille et de l'analyse en matière de santé publique.
- Programme : Prévention des conduites à risques

Il est proposé en 2016 une enveloppe de 0,102 million d'euros. Ces crédits ont pour objet d'apporter le soutien du Département à quatre associations implantées en Seine-Saint-Denis qui interviennent dans le domaine de la prévention des conduites addictives, soit par l'accueil direct, soit par le biais de formations destinées aux professionnels ; ces organismes sont les associations FIRST, PROSE, SOS drogue international et AURORE (0,080 M€).

Il est également prévu de soutenir les communes engagées dans le domaine de la lutte contre les conduites addictives (0,022M€).

- Programme : Prévention des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux sont reconduits à hauteur de 0,169 million d'euros.

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS****CHAPITRE 6586****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>0,609</b>	<b>0,526</b>	<b>-13,66%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission :</b>			
- Conduite des politiques départementales	0,609	0,526	-13,66%

## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**

### **CHAPITRE 6586**

Les crédits proposés au BP 2016 au titre des frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,526 million d'euros. Ils se composent principalement des rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus.

**CHARGES FINANCIERES****CHAPITRE 66****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>45,002</b>	<b>51,220</b>	<b>13,82%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Finances	36,002	42,700	18,66%
- Education et jeunesse	9,000	8,520	-5,33%

## CHARGES FINANCIERES

### CHAPITRE 66

- **Mission : Education et jeunesse**

Les charges financières s'établissent à 8,520 millions d'euros pour l'exercice 2016, elles correspondent au versement des frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat.

- **Mission : Finances**

Les charges financières inscrites au budget 2016 s'élèvent à 42,700 millions d'euros. Elles sont en hausse par rapport à 2015 en raison du volume croissant de l'encours de la dette et de l'augmentation prévisible des taux d'intérêt.

Elles se décomposent comme suit :

- 41,000 millions d'euros d'intérêts des emprunts,
- 1,620 million d'euros d'indemnités de remboursement anticipé,
- 0,040 million d'euros pour les contrats d'échange de taux d'intérêt,
- 0,040 million d'euros pour la gestion de la trésorerie.

**CHARGES EXCEPTIONNELLES****CHAPITRE 67****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>1,071</b>	<b>4,111</b>	<b>283,97%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Autonomie	0,740	0,739	
- Enfance et famille	0,061	0,061	
- Finances	0,250	0,225	
- Supports internes		3,075	

## **CHARGES EXCEPTIONNELLES**

### **CHAPITRE 67**

L'inscription budgétaire 2016 sur ce chapitre pour un montant de 4,111 millions d'euros est principalement destinée aux annulations de titres émis les années précédentes.

**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS****CHAPITRE 68****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Dépenses</b>	<b>6,205</b>	<b>6,827</b>	<b>10,02%</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission :</b>			
- Finances	<b>6,205</b>	<b>6,827</b>	<b>10,02%</b>

## **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

### **CHAPITRE 68**

L'inscription budgétaire 2016 recouvre:

- une provision de 2,854 millions d'euros sur les opérations d'échange de taux structurés, en baisse par rapport à 2015 en raison du réaménagement de l'essentiel des emprunts structurés et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt,
- une provision de 3,973 millions d'euros pour risques contentieux.

**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES****CHAPITRE 70****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>11,232</b>	<b>11,149</b>	<b>-0,74%</b>

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Education et jeunesse	9,473	9,379	-0,99%
- Réseau routier et mobilité durable	1,241	1,288	3,78%
- Supports internes	0,296	0,296	

## **PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

### **CHAPITRE 70**

- **Mission : Education et jeunesse**

Les recettes prévues à hauteur de 9,379 millions d'euros sont liées à la restauration scolaire. Elles comprennent principalement :

- 3,419 millions d'euros de remboursement de frais liés aux cuisines centrales,
- 5,540 millions d'euros de participations familiales,
- 0,180 million d'euros de participations des commensaux.

- **Mission : Réseau Routier et mobilité durable**

Dans le domaine du réseau routier, les inscriptions budgétaires effectuées sur ce chapitre s'élèvent à 1,288 million d'euros au titre de redevances liées à l'occupation du domaine public.

- **Mission : Supports internes**

Le montant des recettes attendues en 2016 d'un montant de 0,296 million d'euros correspondent au produit de la location de terrains départementaux ainsi qu'à la perception de droits de voirie et de place.

## IMPOTS ET TAXES

### CHAPITRE 73

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/ 2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>670,327</b>	<b>675,488</b>	<b>0,77 %</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/ 2016</i>
<b>Mission :</b>			
- Finances	670,327	675,488	0,77 %

## IMPOTS ET TAXES

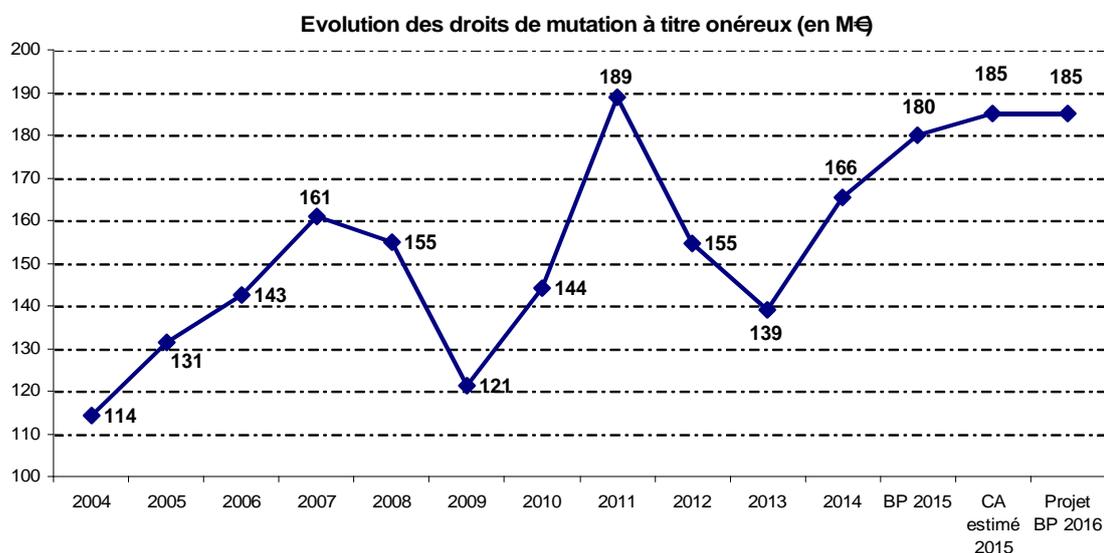
### CHAPITRE 73 (hors 731)

#### ▪ Mission : Finances

Les principales évolutions sont les suivantes :

**Un volume de droits de mutation qui reste profondément volatile**

La prévision 2016 pour les DMTO s'appuie sur le produit 2015, soit 185,222 millions d'euros.



#### **Le Fonds de solidarité des Départements**

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

Ainsi, le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu en 2015 à ce titre 40,131 millions d'euros de recette.

Le prélèvement, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2015 à 9,4 millions d'euros, soit une ressource nette de 30,7 millions d'euros, contre 29,6 millions d'euros en 2014.

Les montants notifiés en 2015 ont été reconduits au BP 2016.

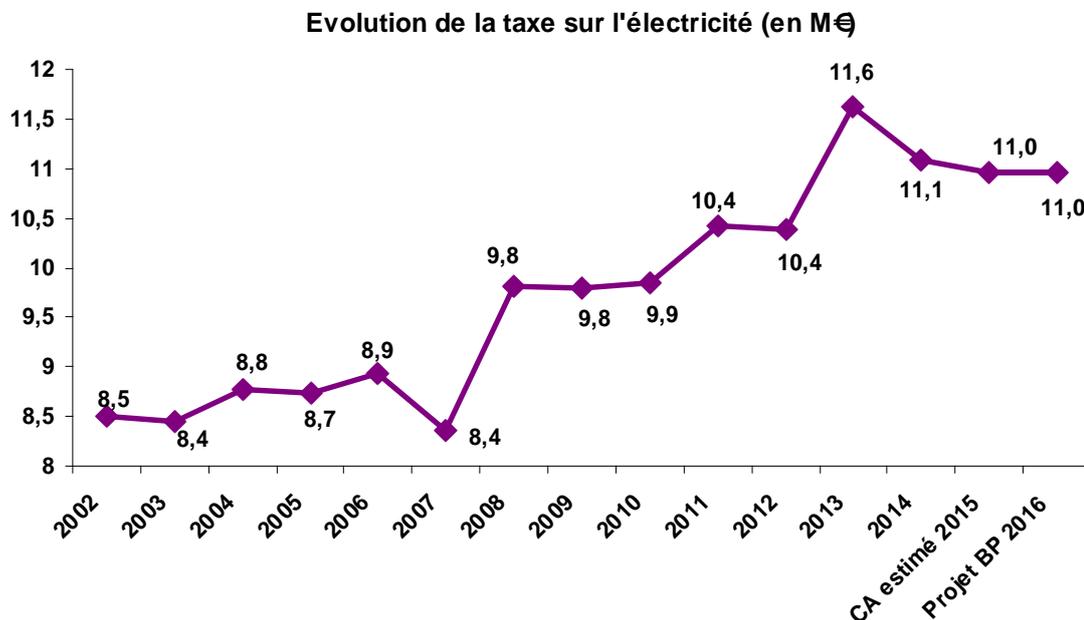
## La taxe sur l'électricité

Cette ressource a fait l'objet d'une réforme en 2011 : l'assiette de cette taxe, qui reposait antérieurement sur le montant de la facture, est désormais fonction de la quantité d'électricité consommée, exprimée en mégawattheures.

Pour le calcul de la taxe, des tarifs au mégawattheure sont prévus par la réglementation, lesquels sont multipliés par un coefficient pour obtenir le produit de la taxe sur l'électricité. La loi de finances rectificative pour 2014 a de nouveau fait évoluer la réglementation :

- jusqu'en 2015, la loi prévoyait que la limite supérieure du coefficient multiplicateur soit actualisée chaque année en fonction de l'évolution de l'inflation;
- à compter de l'exercice 2016, ce ne seront plus les coefficients multiplicateurs qui seront revalorisés chaque année mais le tarif de la taxe, toujours sur la base de l'inflation. Compte tenu de la faible inflation observée en 2015, les tarifs applicables en 2016 devraient rester stables par rapport à ceux de 2015.

A compter de 2015, le coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité a été figé à 4,25 par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. En raison de la stabilité attendue des tarifs et à coefficient inchangé, le montant inscrit pour la taxe sur l'électricité en 2016 s'élève à 10,958 millions d'euros, soit le produit 2015.



**Les autres recettes sont reconduites au niveau du CA estimé 2015 :**

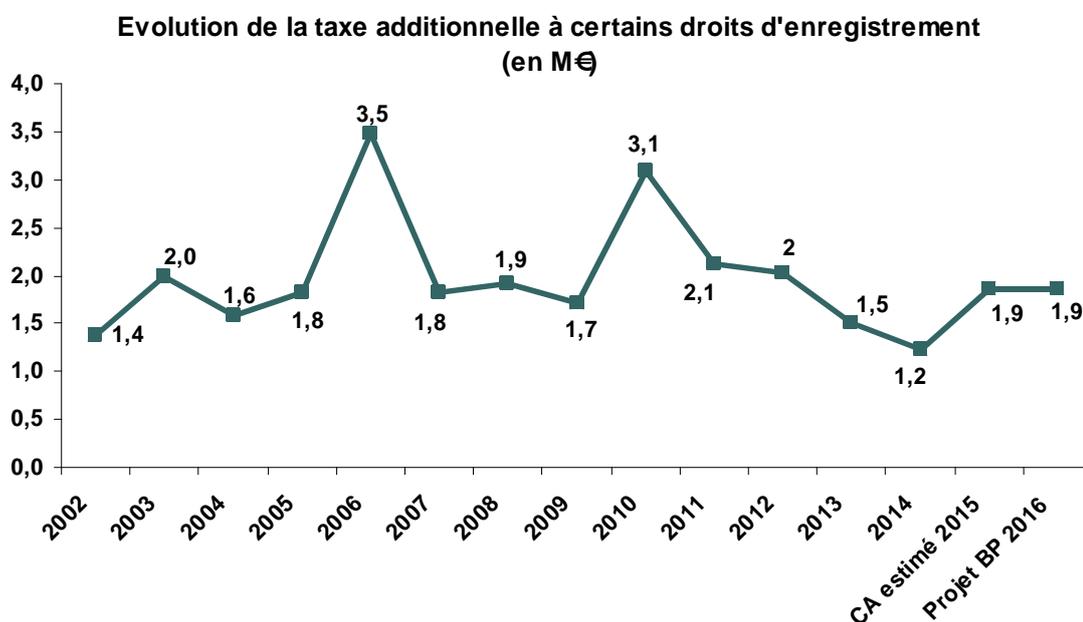
**La taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (TADE)**

La plupart des mutations, notamment en matière d'immeubles d'habitation, sont soumises au droit départemental d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière, produits qui reviennent au Département et que nous appelons communément « droits de mutation ».

Mais les cessions de certains biens et immeubles n'y sont pas soumises. Il s'agit notamment des cessions d'offices ministériels, de fonds de commerce sous certaines conditions, de droit au bail et de biens meubles vendus publiquement.

Le taux de cette taxe est unique, fixé uniformément pour la France entière à 1,60 %, avec application de taux réduits sur certaines ventes ou certaines cessions.

Le montant inscrit au BP 2016 pour la TADE s'élève à 1,861 million d'euros, soit le niveau du CA estimé 2015.



### **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).**

Le versement d'une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale relative à la compensation de l'État en matière de transfert de compétences et dans le cadre de la compensation des pertes entraînées par la réforme de la fiscalité.

La prévision 2016 s'établit à 177,058 millions d'euros, en reconduction du produit estimé au CA 2015.

Trois quotes-parts de cette taxe sont versées au Département pour trois objets différents :

#### 1. Les transferts de charges de 2005 à 2012 :

Il s'agit essentiellement de la compensation des transferts des personnels ouvriers et techniciens des collèges et des transferts en matière de voirie nationale. Le droit à compensation est maintenant figé.

Pour 2016, la prévision s'établit donc à 48,350 millions d'euros, comme au CA estimé 2015.

## 2. La participation au financement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris :

A ce titre, nous percevons une quote-part de la TSCA qui avait été fixée en 2005 à un montant de 16,5 millions d'euros.

En contrepartie, le même montant avait été déduit de notre DGF.

Pour 2016, il est proposé d'aligner la recette sur le montant du CA estimé 2015, soit 18,817 millions d'euros.

## 3. La participation à la compensation de la perte de ressources fiscales entraînée par la réforme de la fiscalité locale :

Le versement par l'État à ce titre est prévu en 2016 à hauteur du CA estimé 2015, c'est-à-dire 109,891 millions d'euros.

### **La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)**

Le produit de cette taxe, prévu en 2016 à hauteur de 246,366 millions d'euros, est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département :

- au titre de la compensation du RSA, il est attribué au département de la Seine-Saint-Denis un montant de 198,626 millions d'euros. Il s'agit de la stricte reconduction de notre « droit à compensation », qui résulte du transfert du RMI en 2004 ;
- l'ex-API (allocation de parents isolés). A ce titre, une compensation est versée au Département. Celle-ci est définitivement figée pour un montant de 35,034 millions d'euros en 2016 ;
- enfin, une part de TIPP est destinée à compenser le coût des autres transferts de charges, le produit de TSCA transféré étant insuffisant. Le montant prévu à ce titre en 2016, s'élève à 12,706 millions d'euros, en reconduction du CA estimé 2015.

## IMPOSITIONS DIRECTES

### CHAPITRE 731

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/ 2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>662,526</b>	<b>725,598</b>	<b>9,52%</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/ 2016</i>
<b>Mission : Finances</b>			
- Ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux	<b>662,526</b>	<b>725,598</b>	<b>9,52 %</b>
Dont :			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	360,980	403,668	11,83%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	208,358	218,881	5,05%
Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	28,398	28,577	0,63%
Frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti	22,861	25,115	9,86%
Reversement du Fonds de péréquation CVAE	3,641	5,126	40,77 %

## IMPOSITIONS DIRECTES

### CHAPITRE 731

Ce chapitre présente le produit de ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux.

Les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes :

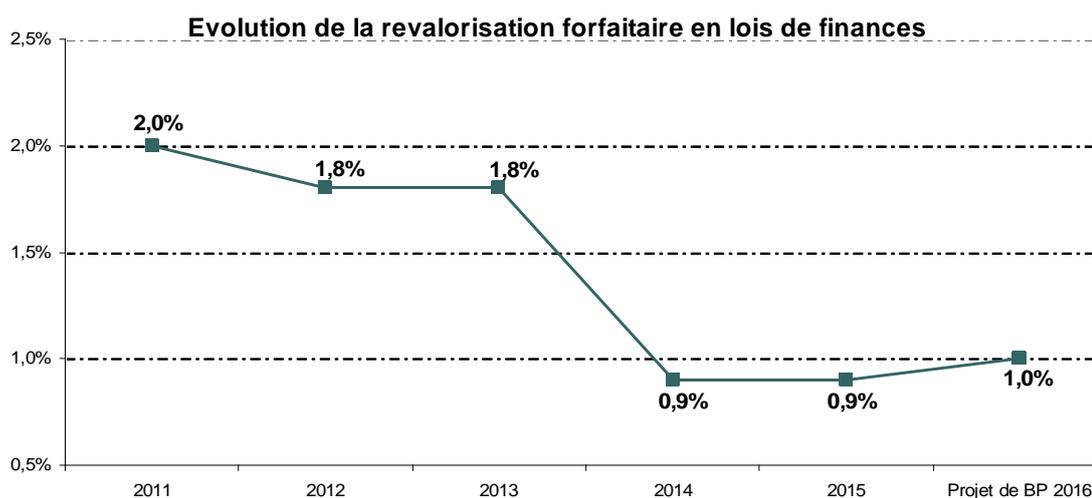
#### **Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

Depuis la réforme de la fiscalité locale, le seul levier fiscal dont les Départements disposent est la taxe sur le foncier bâti.

La part des recettes sur lesquelles l'Assemblée départementale dispose du pouvoir de décision s'élèverait en 2016 à près de 21 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 37 % avant la réforme.

L'autonomie financière des Départements continue donc à se réduire année après année.

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2016, cette recette est estimée à 403,668 millions d'euros. Elle s'appuie sur une évolution des bases 2016 de 2,33 %, comprenant une évolution physique de 1,33 %, comme en 2015, et la revalorisation forfaitaire prochainement votée en loi de Finances pour 2016 à hauteur de 1 %, ainsi que sur une hausse du taux de 1,41 point, qui le portera 16,29 %.

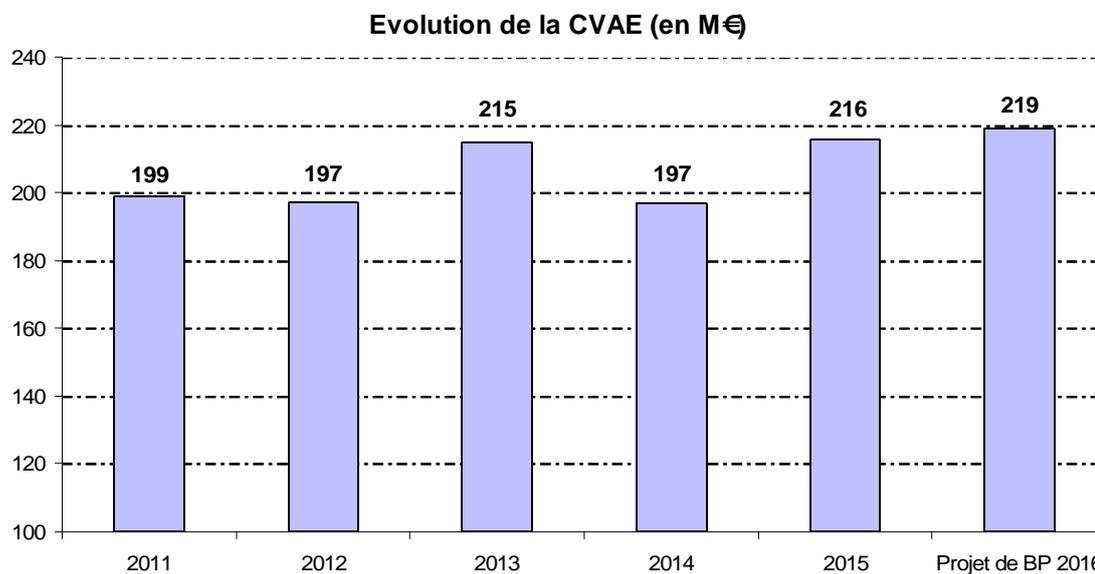


#### **Le produit de la CVAE**

La Direction des services fiscaux a adressé au Département une estimation du produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 2016.

Cette ressource pourrait croître de 5,1 % par rapport au produit inscrit au BP 2015 et de 1,5 % par rapport au montant notifié en 2015.

Sur ces bases, la prévision pour 2016 s'élève à 218,881 millions d'euros (contre 215,554 millions d'euros notifiés en 2015).



### **Le produit du fonds de péréquation de la CVAE**

Depuis 2013, la Seine-Saint-Denis, est bénéficiaire du fonds de péréquation de la CVAE, grâce à l'orientation des critères d'éligibilité à ce fonds, en faveur des caractéristiques socio-économiques des territoires plutôt qu'à travers le potentiel financier.

Pour 2016, le produit prévu s'élève à 5,126 millions d'euros, soit le montant notifié en 2015. Il est en progression par rapport au BP 2015 (3,641 M€).

### **Le Fonds de solidarité des départements d'Île-de-France, créé en 2014 et destiné à répondre aux déséquilibres entre les départements franciliens**

Le dispositif a été adopté par l'Assemblée nationale qui a prévu le montant du fonds et les modalités de prélèvement et de reversement. Le fonds de solidarité est doté de 60 millions d'euros. Un indice synthétique est créé. Il se décompose comme suit :

- 50 % tenant compte du potentiel financier par habitant,
- 25 % tenant compte du revenu moyen par habitant,
- 15 % tenant compte de la proportion d'allocataires du RSA,
- 10 % tenant compte de la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

En application de cet indice synthétique, le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 28,577 millions d'euros en 2015, montant reconduit en 2016.

## **Le transfert définitif des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties dédiés au financement pérenne des allocations de solidarité**

L'Assemblée Nationale a voté dans la loi de finances pour 2014, le transfert aux Départements, dans un fonds ad hoc, de la totalité de la ressource fiscale que l'État perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La répartition de ce fonds entre les Départements est effectuée de la façon suivante:

\* 70 % du fonds est réparti en fonction du reste à charge global au titre des trois allocations de solidarité;

\* 30 % selon un indice synthétique qui se décompose comme suit:

- 30 % tenant compte du nombre de bénéficiaires de l'APA,
- 20 % tenant compte du nombre de bénéficiaires du RSA,
- 20 % tenant compte du nombre de bénéficiaires de la PCH,
- 30 % tenant compte du revenu par habitant.

Le résultat obtenu sur les deux parts est ensuite pondéré par le revenu par habitant.

Pour 2015, la Seine-Saint-Denis a perçu 25,115 millions d'euros à ce titre, montant reconduit en 2016.

### **Les autres ressources imputées à ce chapitre:**

**Les rôles supplémentaires** sont fixés à 0,2 million d'euros en 2016, contre 2 millions d'euros en 2015 en raison du faible montant titré en 2015.

**Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)**, qui s'élèverait à 1,174 million d'euros, soit le montant notifié en 2015.

**Le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** est situé dans le chapitre des ressources fiscales par les règles de la comptabilité publique, alors que cette recette s'apparente à une dotation versée par l'État, à l'occasion de la réforme de la fiscalité locale. Il s'élève à 37,268 millions d'euros en 2016, comme en 2015.

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

### CHAPITRE 74

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>402,685</b>	<b>393,200</b>	<b>- 2,36%</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
- Autonomie	14,414	15,371	6,64 %
- Direction et animation de l'action départementale	0,238	0,117	- 51,02%
- Ecologie urbaine	1,482	0,450	- 69,64%
- Enfance et famille	25,348	26,170	3,24%
- Finances dont :	349,472	342,653	- 1,95%
<i>DGF</i>	257,772	255,537	-0,9%
<i>DGF nette de la contribution à la réduction du déficit public</i>	257,775	233,361	- 9,5 %
- Ressources humaines	2,971	2,676	- 9,91 %
- Solidarité, insertion, santé	6,648	3,898	- 41,36%
- Supports internes	1,800	1,680	-6,67 %

## DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

### CHAPITRE 74

#### ▪ Mission : Finances

Ce chapitre regroupe notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), les dotations de compensation en matière fiscale, le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

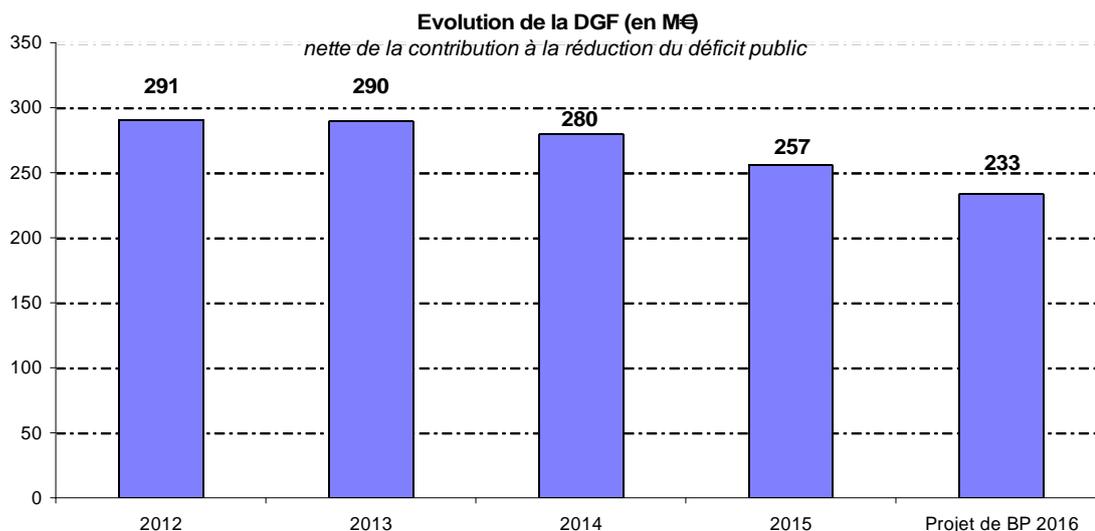
En 2016, les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes :

⇒ **La dotation générale de fonctionnement, en forte diminution dans le cadre de la contribution de 3,67 milliards d'euros demandée à l'ensemble des collectivités locales**

L'effort demandé aux collectivités locales en 2015 est reconduit en 2015, ce qui se traduit par une baisse de 23,1 millions d'euros de la dotation de base de la DGF du Département. Cependant, la nouvelle nomenclature comptable impose désormais l'inscription en dépense de la contribution du Département à la réduction du déficit public, jusqu'ici déduite des recettes.

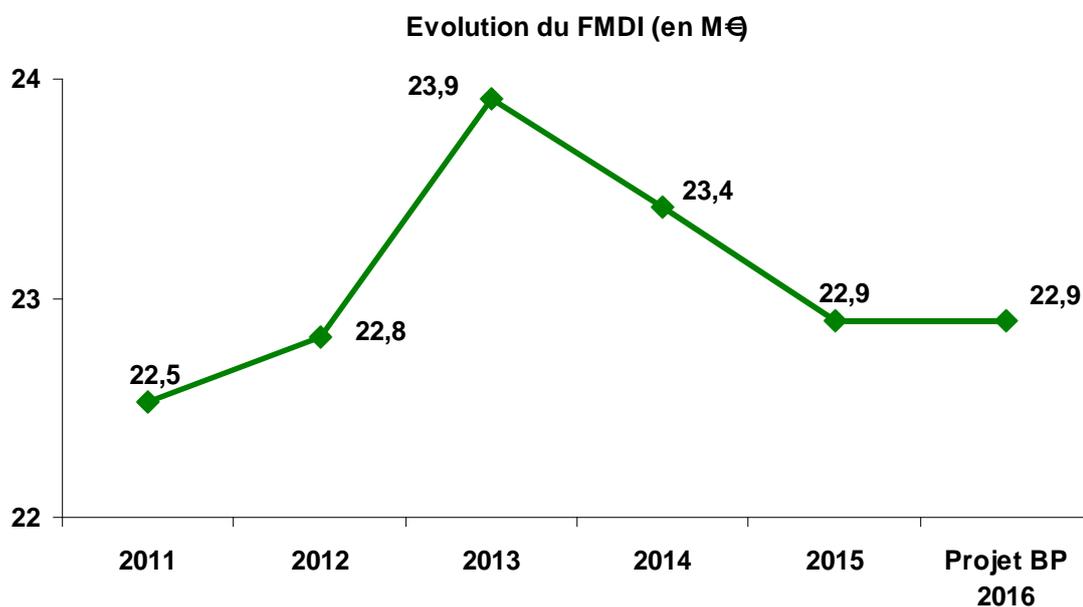
Ainsi, la DGF inscrite en 2016 pourrait s'élever à 255,537 millions d'euros, contre 257,775 millions d'euros au BP 2015 (- 0,9 %). En tenant compte de la contribution à la réduction du déficit public, celle-ci s'élèverait alors à 233,361 millions d'euros, soit - 9,5 % par rapport au BP 2015. Elle se répartit de la façon suivante :

- la dotation forfaitaire (comprenant la dotation de base et le complément de garantie) : 196,305 millions d'euros (contre 198,209 millions d'euros au BP 2015). Son produit net de la contribution à la réduction du déficit public pourrait s'élever à 174,129 millions d'euro ;
- la dotation de compensation : 30,355 millions d'euros, en baisse de 0,333 million d'euros par rapport au BP 2015 en raison du prélèvement exceptionnel au titre de la recentralisation sanitaire effectué en 2015 ;
- la dotation de péréquation urbaine : 28,877 millions d'euros, en reconduction du montant des années précédentes.



⇒ **Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).**

La prévision 2016 est identique au niveau notifié en 2015, soit 22,934 millions d'euros. Le produit du FMDI a baissé pour la seconde année consécutive (23,906 millions d'euros en 2013 et 23,416 millions d'euros en 2014), de près d'un million d'euros au total.



⇒ **Les autres dotations**

**La dotation générale de décentralisation** dont le taux de croissance est figé depuis 2009, s'élève à 6,784 millions d'euros.

## **Les dotations de compensation d'allègement de fiscalité directe**

Ces dotations représentent la variable d'ajustement, qui permet à l'enveloppe des dotations d'État de ne pas progresser globalement dans la loi de Finances. Pour 2016, les diminutions observées entre 2014 et 2015 sont reconduites.

Le montant prévu en 2016 s'élève ainsi, dans l'attente de la notification par les services fiscaux, à 9,343 millions d'euros. Il se décompose de la façon suivante :

- la dotation pour les exonérations sur le foncier bâti, qui s'élève à 0,882 million d'euros ;
- la dotation correspondant aux exonérations relatives à la Contribution Économique Territoriale, qui s'élèverait à 0,156 million d'euros ;
- une enveloppe qui correspondait lors de sa création en 2011, aux montants atteints en 2010 par les dotations de compensation versées en matière de taxe d'habitation, de foncier non bâti et de taxe professionnelle. Cette ressource est prévue pour un montant de 8,305 millions d'euros (10,561 millions d'euros en 2015).

**La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, versée depuis la réforme de la fiscalité locale, s'élève à 48,054 millions d'euros.

- **Mission: Autonomie**

- Programme: Personnes âgées

Les recettes proposées à hauteur de 0,311 million d'euros correspondent à la participation du STIF au titre du forfait améthyste pour les anciens combattants.

- Programme: Personnes handicapées

Les recettes s'établissent à 15,060 millions d'euros. La principale recette à hauteur de 12,993 millions d'euros correspond à la contribution de la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la prestation du handicap (PCH).

A cela s'ajoutent les recettes attendues du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et de la Région Île-de-France estimées à 2,067 millions d'euros. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du dispositif de Transports spécialisés PAM 93. Le niveau de recettes perçues reste stabilisé à 2/3 de la dépense.

- **Mission: Direction et animation de l'action Départementale**

- Programme: Animation et gestion de projets européens

Les recettes inscrites à ce titre en 2016 s'élèvent à 0,074 million d'euros. Ces recettes correspondent au versement de la subvention globale du fonds social européen (FSE)

participant aux dépenses de structure engagées par la collectivité pour le montage et le suivi des dossiers de financements européens.

- Programme: Observatoire départemental

Une recette d'un montant de 0,043 million d'euros est inscrite en 2016 correspondant à la participation de la Région Ile-de-France aux travaux de l'Observatoire départemental sur le traitement des données sociales.

- **Mission: Ecologie Urbaine**

Une enveloppe de 0,400 million d'euros est inscrite à ce chapitre correspondant au remboursement par le budget annexe d'assainissement des fonctions supports portées par le budget principal.

- **Mission: Enfance et famille**

- Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues de la CAF au titre de sa participation au financement de l'accueil dans les crèches départementales devraient atteindre 17,126 millions d'euros en 2016 contre 16,855 millions d'euros en 2015, soit une progression de 1,61 %.

La participation de la CAF repose sur la « Prestation de service unique » (PSU) modulée en fonction du niveau de qualité de l'accueil des établissements, ainsi que du taux de facturation de la collectivité.

Cette prévision budgétaire est fondée sur une perspective de recettes composée d'un solde lié à l'activité 2015 qui devrait s'élever à 4,800 M€ calculée sur un niveau d'activité similaire à 2014 auquel s'applique un taux de PSU augmenté de 3 % (décidé par la CAF pour 2015) et d'un niveau d'acompte 2016 estimé à 12,321 M€ incluant l'impact des fermetures pour travaux des établissements concernés par le PPEP.

- Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

La prévision de recettes imputées à ce chapitre s'établit à 9,044 millions d'euros, principalement de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM):

- 0,955 million d'euros au titre de la planification familiale,
- 8,089 millions d'euros au titre de la protection maternelle et infantile tenant compte d'un transfert de gestion des recettes des PMI hospitalières prévu dans la convention avec la CPAM.

- **Mission: Ressources humaines**

Les recettes attendues à ce chapitre pour 2016 s'élèvent à 2,676 millions d'euros. Elles concernent pour l'essentiel, soit 2,204 millions d'euros, les compensations attachées aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi versées par l'Etat et

par les Départements pour les bénéficiaires de ces contrats qui étaient allocataires du RSA.

Les autres recettes proviennent des remboursements de rémunérations d'agents départementaux mis à disposition d'autres organismes tels que le CDOS, le TGI de Bobigny (0,370 M€), des primes d'apprentissage perçues au titre des apprentis accueillis au sein de l'administration départementale (0,043 M€) et de la subvention du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au titre de la politique de santé au travail (0,060 M€).

- **Mission: Solidarité, insertion, santé**

- Prévention des conduites à risques

La prévision de recettes pour 2016 s'établit à 0,420 million d'euros regroupant:

- la participation de la Région Île-de-France au fonctionnement de la structure d'accueil des jeunes «Tête à Tête» installée au centre commercial régional à Rosny-sous-Bois (0,135 M€),
- la participation de la Région au travail de formation des professionnels conduit par la Mission (0,100 M€),
- la participation du Département de Paris au fonctionnement de la Mission de prévention des conduites à risques devenue Mission Métropolitaine (0,105 M€),
- la participation de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (0,055 M€),
- ainsi que des subventions de l'Etat pour les activités de centre de ressources et de formation des professionnels déployées par la Mission (0,013 M€), ainsi qu'aux activités du «Tête à Tête» (0,013 M€).

- Programme : Prévention et promotion de la santé

Le montant proposé en recettes à hauteur de 1,953 million d'euros se ventile de la façon suivante:

- 1,536 million d'euros de recettes atténuant les dépenses engagées par le département au titre de la politique vaccinale,
- 0,417 million d'euros de participation de l'ARS au titre de la lutte contre la tuberculose.

- **Mission: Supports internes**

Pour 2016, les recettes s'établissent à 1,680 million d'euros. Elles sont constituées des participations financières de l'Etat conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

### CHAPITRE 75

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>49,790</b>	<b>33,505</b>	<b>-32,71%</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
-Autonomie	31,496	14,470	-54,06%
-Enfance et famille	10,044	9,567	-4,75%
-Ressources humaines	6,558	6,717	2,42%
- Supports internes	1,679	1,461	-13,02%

## AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

### CHAPITRE 75

#### ▪ Mission : Autonomie

Comme évoqué précédemment dans le chapitre 65, les inscriptions liées aux prestations d'hébergement pour les secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées, sont fortement impactées en dépenses et en recettes par l'extension de la mise en place du paiement différentiel.

##### ○ Programme : Personnes âgées

Le total des recettes inscrites à ce chapitre s'établit à 12,100 millions d'euros, en baisse de plus de 49 % par rapport au budget précédent.

Elles recouvrent :

*dans le cadre de l'accueil des personnes âgées en établissement*

- 2,000 millions d'euros (contre 13,668 M€ au BP 2015) de participations des personnes âgées à leur frais d'hébergement,
- 2,900 millions d'euros de participations des obligés alimentaires, en reconduction par rapport au budget précédent,
- 5,000 millions d'euros de recettes issues d'hypothèques et de recouvrements sur successions, également en reconduction.

*Dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées à domicile*

- 2,200 millions d'euros de recettes attendue au titre du forfait améthyste.

##### ○ Programme : Personnes Handicapées

Les recettes proposées au budget primitif s'élèvent à 2,370 millions d'euros, en diminution de 69% par rapport au budget précédent.

Elles se ventilent entre les prestations suivantes :

*dans le cadre de l'accueil des personnes handicapées en établissement*

- 1,043 million d'euros (contre 6,335 M€ au BP 2015) de recouvrements sur bénéficiaires,

*dans le cadre de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile*

- 0,300 million d'euros de recouvrements relatifs à la prestation de compensation du handicap PCH découlant du contrôle d'effectivité,

- 0,058 million d'euros au titre de l'allocation compensatrice tierce personne,
- 0,472 million d'euros au titre du dispositif de transports spécialisés PAM 93. Le Département perçoit les recettes qui sont gérées via une régie confiée au prestataire du marché.

Est également inscrit à ce chapitre, le remboursement par le GIP MDPH de la mise à disposition du bâtiment Erik Satie à Bobigny (0,495 M€).

- **Mission : Enfance et famille**

- Programme : Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues à ce titre en 2016 s'élèvent à 6,221 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de la participation des familles aux frais d'accueil de leurs enfants dans les crèches départementales (6,201 M€), ainsi que celles résultant de conventions conclues avec des organismes tel que l'Assistance Publique de Paris pour l'accueil d'enfants de leur personnel (0,020 M€).

- Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes à hauteur de 3,195 millions d'euros sont principalement issues de recouvrements auprès d'autres Départements suite aux procédures de dessaisissement.

- Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,150 million d'euros est reconduite au BP 2016. Elle correspond à la récupération de sommes indûment versées auprès des gestionnaires de centres de PMI et de planification familiale.

- **Mission: Ressources humaines**

Les recettes inscrites à ce titre pour 2016 s'élèvent à 6,717 millions d'euros et proviennent pour la plus large part du remboursement par la MDPH des rémunérations des agents départementaux mis à sa disposition (6,374 M€), et également du remboursement par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre des actions conduites pour l'accueil d'agents départementaux handicapés (0,343 M€).

- **Mission: Solidarité, insertion, santé**

- Programme: Accompagnement social

La prévision de recettes à hauteur de 0,850 million d'euros correspond à la participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de solidarité logement FSL.

- **Mission: Supports internes**

- Programme: Logistique

Les recettes inscrites à hauteur de 0,540 million d'euros sont relatives à la participation des agents départementaux en matière de restauration.

- Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les recettes prévues à hauteur de 0,911 million d'euros comprennent :

- 0,831 million d'euros constitués du produit des locations de propriétés immobilières,
- 0,050 million d'euros d'indemnisations consécutifs à des sinistres,
- 0,030 million d'euros de remboursements liés à des régularisations (remboursement de taxe foncière, régularisation de charges...).

## PRODUITS FINANCIERS

### CHAPITRE 76

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>10,967</b>	<b>3,159</b>	<b>-71,19%</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission :</b> <i>- Finances</i>	10,964	3,158	<b>-71,20%</b>

## **PRODUITS FINANCIERS**

### **CHAPITRE 76**

Les produits financiers attendus en 2016 à hauteur de 3,158 millions d'euros recouvrent principalement les opérations d'échange de taux, les revenus des valeurs mobilières de placement et le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques.

Ils se décomposent comme suit :

- 1,900 million d'euros de revenu des valeurs mobilières,
- 1,200 million d'euros provenant du Fonds de soutien,
- 0,058 million d'euros pour les contrats d'échange de taux d'intérêt.

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

### CHAPITRE 77

#### COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>1,814</b>	<b>6,045</b>	<b>233,25%</b>

#### PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Missions :</b>			
-Ecologie urbaine		0,190	
-Enfance et famille	1,495	1,531	2,48%
- Solidarité, insertion, santé	0,290	1,444	398,82%
-Finances		2,800	

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

### CHAPITRE 77

- **Mission : Ecologie urbaine**

Une recette de 0,190 million d'euros est inscrite au BP 2016 au titre de la réalisation d'un « entretien par éco-pâturage au parc Georges Valbon » dans le cadre de la convention à venir à l'occasion du projet TEN/SNCF. Cette recette viendra compenser la réalisation, durant 10 ans, d'un pâturage des talus SNCF.

- **Mission : Enfance et famille**

- Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes inscrites à ce chapitre dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 1,532 millions d'euros. Elles intègrent principalement une recette attendue de l'Etat de 1,302 million d'euros au titre de l'évaluation des mineurs isolés étrangers.

- **Mission : Finances**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est actionnaire à 9 % de la SEM SOGARIS. Les autres actionnaires sont : la Ville de Paris, les Départements des Hauts de Seine, du Val de Marne, la SAGI, la CDC et CGE-SEM (groupe Caisse d'épargne).

Par ailleurs, le Département est membre (à hauteur de 11%) d'un syndicat interdépartemental avec les collectivités suivantes : Paris, les Hauts de Seine, le Val de Marne . Ce syndicat est propriétaire de terrains à Rungis sur lesquels la SEM SOGARIS a développé sa principale plateforme logistique et a installé son siège.

Les collectivités membres du syndicat et de la SEM SOGARIS se sont entendues pour que le syndicat apporte en pleine propriété les terrains de la zone logistique détenus par le syndicat interdépartemental, au profit de SOGARIS.

La part du Département dans les terrains concernés par l'apport est estimé à +/-14,2 millions d'euros. Après l'opération d'apport, pour maintenir le niveau de participation actuel des 4 Départements dans SOGARIS à 80%, il est prévu la vente des titres excédentaires. La recette de cette opération s'établit à 2,800 millions d'euros.

- **Mission : Solidarité, insertion, santé**

- Programme : Prévention et promotion de la santé

Les recettes imputées sur ce chapitre s'établissent à 1,444 million d'euros dont 1,389 million d'euros de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France dans le cadre des missions assurées par le Département, relatives à la mise en œuvre des actions de santé recentralisées (ASR) – dépistage des cancers, vaccination, lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles.

**REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION****CHAPITRE 78****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Recettes</b>	<b>44,990</b>	<b>48,870</b>	<b>8,63%</b>

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
<b>Mission :</b>			
- Finances	44,990	48,870	8,63%

## **REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION**

### **CHAPITRE 78**

Les recettes prévues à ce chapitre sont liées à la reprise de provisions constituées en 2015 à hauteur de 48,870 millions d'euros :

- reprise de provision à hauteur de 24,000 millions d'euros, destinée à répondre à la réduction de la dotation globale de fonctionnement DGF;
- reprise de provision à hauteur de 24,870 millions d'euros, relative au financement des dépenses de RSA.

**PRESENTATION**

**DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT****Investissement**

en millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>39,680</b>	<b>50,019</b>

**PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement	8,090	13,790
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	22,268	27,446
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,892	1,923
- Finances assainissement <i>dont</i> :	7,430	6,860
. <i>Remboursement d'emprunt</i>	3,420	2,800
. <i>Quote-part de subvention d'investissement</i>	4,010	4,060

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT****Investissement**

en millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
<b>TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)</b>	<b>39,680</b>	<b>50,019</b>

**PRINCIPAUX ELEMENT DE FINANCEMENT DES ACTIONS  
PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement <i>dont</i> :	4,620	8,053
<i>.Bassins</i>	2,220	6,653
<i>.Remboursement de frais de raccordement à l'égout</i>	2,400	1,400
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	2,334	10,469
- Finances assainissement <i>dont</i> :	32,727	31,196
<i>. Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	7,703	8,853
<i>. Amortissements techniques</i>	18,800	18,520
<i>. Prêt AESN</i>	2,018	2,018
<i>. Autres emprunts</i>	4,205	1,805

## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

### Investissement

#### **I. Les crédits proposés au budget primitif 2016 s'élèvent à 50,019 millions d'euros.**

Ces crédits se répartissent comme suit:

A. Le financement des opérations passées : 2,8 millions d'euros au titre du remboursement en capital.

B. Les propositions d'activités 2016: un budget de 47,219 millions d'euros est proposé. En grandes masses, les propositions dans les différents secteurs d'interventions, se déclinent de la façon suivante :

1. Action : **Développement du patrimoine d'assainissement** : 13,79 millions d'euros pour

- Les bassins prioritaires : 9,875 millions d'euros, en forte augmentation par rapport aux inscriptions de l'enveloppe précédente (3,8 millions d'euros en 2015) liée la troisième tranche du bassin du Rouailler (4,5 millions d'euros) et au démarrage de la première tranche du bassin de Montreuil (5 millions d'euros).
- La construction du réseau : 4,24 millions d'euros, qui inclut la création de branchement (3 M€), ainsi que les travaux d'amélioration d'ouvrages (0,890 M€) dont notamment le lancement des travaux de dévoiement de nos réseaux (0,500 M€) lié au projet de modification des sorties de sécurités engagé par l'État sous le tunnel de l'A86., initialement programmés en 2015.

2. Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements** : 27,121 millions d'euros en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau. Les crédits alloués concernent principalement:

- les études générales : 0,200 million d'euros consacrés à de nouvelles études dont les technologies d'investigation sont innovantes;
- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens: 24,916 millions d'euros pour permettre et poursuivre l'effort en faveur des réhabilitations.

Il s'agit notamment des réparations sur réseaux visitables (6,380 millions d'euros), et sur les canalisations (3,070 millions d'euros) mais aussi des missions liées à la connaissance du réseau ((0,540 million d'euros)

Ce programme intègre également le démarrage des travaux concernant plusieurs lignes de transport comme le Tzen 3 et les lignes 11, 14 et 16 ainsi que la poursuite des travaux déjà engagés pour le tramway 1 pour un total de 14,525 millions d'euros.

- les travaux de sécurité sur le réseau : 0,185 million d'euros;
- la gestion automatisée du réseau d'assainissement: 2,049 millions d'euros;
- la fibre optique: 0,070 million d'euros dans le cadre de conventionnement avec les opérateurs;
- l'hydrologie: 0,026 million d'euros.

3. Action: **Bâtiments, équipements et moyens généraux** : 1,923 million d'euros; en hausse de 12% par rapport à l'enveloppe de l'exercice précédent pour couvrir notamment les frais liés au remplacement d'une hydrocureuse, les dépenses de mises en accessibilité des bâtiments et le remplacement d'un groupe froid de climatisation.

### C. Les mouvements d'ordre

A cet effet, un budget de 4,060 millions d'euros est également inscrit et correspond aux subventions d'investissement virés au compte de résultat, neutralisé par une recette de même montant en section de fonctionnement.

## **II. En parallèle, les recettes également à hauteur de 50,019 millions d'euros se ventilent de la façon suivante:**

### A. Les recettes liées à l'activité du budget annexe

1.Action : **Développement du patrimoine et assainissement** : 8,053 millions d'euros provenant notamment de subventions de l'AESN, de la Région permettant d'alléger la charge nette des opérations de construction de bassin et d'un remboursement par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) concernant la construction du bassin des hauts de Montreuil. La part de branchements neufs remboursés au Département par les particuliers ou aménageurs se raccordant à l'égout est estimée à 1,4 million d'euros.

2. Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements** : 10,769 millions d'euros affectés principalement aux prestations suivantes:

- le remboursement lié aux opérations de transport à hauteur de 7,442 millions d'euros;

- la conception du réseau : 0,230 million d'euros au titre notamment des subventions versées par l'AESN et de remboursement de frais de maîtrise d'œuvre ;
- la réhabilitation et l'adaptateur des collecteurs anciens: 0,446 million d'euros se répartissant entre le Quai de Seine, rue Bouxin à l'île-Saint-Denis pour un montant de 0,027 million d'euros et les avenues Cossoneau, Pambrun et Gambetta à Noisy-le-Grand pour un montant de 0,419 million d'euros.

B. Les recettes correspondantes aux mouvements d'ordre

D'un montant de 27,373 millions d'euros se répartissent d'une part, pour un montant de 8,853 millions d'euros au transfert de la section de fonctionnement et, d'autre part, pour un montant de 18,520 millions d'euros aux dotations aux amortissements.

C. Le niveau prévisionnel de l'emprunt s'élève à 3,823 millions d'euros dont 2,018 millions d'euros contractés auprès de l'AESN à taux 0.

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT****Fonctionnement****COMPARAISON DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2015  
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2015</i>	<i>BP 2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
Dépenses*	53,698	54,813	2,08%
Recettes*	53,698	54,813	2,08%
<b>CHARGE NETTE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-</b>

**PRINCIPALES DEPENSES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP2015</i>	<i>BP2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	10,252	10,466	2,09%
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	2,187	2,082	-4,80%
- Frais de personnel	13,735	13,436	-2,18%
- Finances assainissement <i>dont</i> :	27,419	28,728	4,77%
. <i>Amortissement</i>	18,800	18,520	-1,49%
. <i>Prélèvement de la section de fonctionnement*</i>	7,703	8,853	15%
. <i>Intérêts de la dette</i>	0,261	0,330	26,4%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE  
CHAPITRE**

<i>Libellés</i>	<i>BP2015</i>	<i>BP2016</i>	<i>Variation BP 2015/2016</i>
- Participation du budget principal	1,441	0,948	-34,21%
- Redevance d'assainissement	42,640	44,280	3,85%

## BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

#### A. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2015 s'élèvent à 54,813 millions d'euros, en augmentation de 2,08 % par rapport au volume de dépenses de l'exercice précédent résultant d'une part, de l'amélioration du volume de l'autofinancement et, d'autre part, du remboursement du budget annexe au budget principal des fonctions support pour un montant de 0,400 million d'euros.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent de la manière suivante:

1. **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements:** 10,466 millions d'euros, en quasi-stabilité par rapport au volume de l'exercice avec une priorité donnée sur les postes relatifs aux travaux de maçonnerie et de curage:

*La préservation et l'entretien du patrimoine : 6,879 millions d'euros dont:*

- 3,687 millions d'euros pour le curage des réseaux;
- 1,920 million d'euros pour les travaux de maçonnerie;
- 0,309 million d'euros pour les espaces verts;
- 0,850 million d'euros pour la remise en états des branchements;
- 0,113 million d'euros de subventions, dans le cadre de l'action faisant suite au contrat expérimental passé avec l'AESN pour accélérer la mise en conformité des branchements.

*L'entretien du réseau SIAAP: 1,489 million d'euros;*

*La gestion automatisée du réseau : 0,791 million d'euros;*

*Les études générales : 0,030 million d'euros;*

*L'hydrologie : 0,791 million d'euros.*

2. **Coopération décentralisée:** 0,100 million d'euros;
3. **Bâtiments, équipements et moyens généraux :** 2,082 millions d'euros, en légère réduction par rapport à l'enveloppe de l'exercice précédent notamment en

matière de communication afin de préserver l'enveloppe sur les bâtiments, équipements et le Centre Départemental d'Entraînement en Réseau;

4. **Ressources humaines** : 13,436 millions d'euros tenant compte du niveau de réalisation 2015;
5. **Finances et assainissement** : 28,728 millions d'euros se décomposant entre les recettes d'ordres et les recettes réelles.

Concernant les mouvements d'ordre: 27,373 millions d'euros dont :

.8,853 millions d'euros au titre de l'autofinancement complémentaire, en augmentation par rapport au budget précédent (7,703 M€ au BP 2015);

. 18,519 millions d'euros au titre des dotations aux amortissements.

Concernant les mouvements réels: 1,355 million recouvrant principalement :

. les intérêts de la dette : 0,330 million d'euros,

. la contribution du budget annexe au budget principal à hauteur de 0,400 million d'euros correspondant à la refacturation des fonctions supports exercées par le budget principal pour le budget annexe,

. la rémunération des concessionnaires d'eau est prévue à hauteur de 0,470 million d'euros.

#### B. Les recettes

Le financement des dépenses est principalement assuré par:

1. la contribution du Département pour le financement des eaux pluviales: 0,947 million d'euros;
2. la redevance d'assainissement : 44, 280 millions d'euros, soit une augmentation de 1,640 million d'euros par rapport au budget de l'exercice précédent s'appuyant sur une augmentation du tarif de 2 centimes, soit 54 centimes d'euros par m3 d'eau consommée;
3. le remboursement par le SIAAP et les communes des travaux effectués pour leur compte : 2,775 millions d'euros;
4. -les mouvements d'ordre : 4,010 millions d'euros correspondant à la quote part de subvention d'investissement qui figure également en dépenses d'investissement.